



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER**

**DU**

**VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023**

**Parmi les membres du conseil, étaient présents :**

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon, Vice-Président

Mme LANGLOIS Valérie

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ALIX Sebastien-Akira

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud (jusqu'à 12 heures 38)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

M. VALLÉE Benoît (jusqu'à 12 heures 20)

Collège dit « des usagers » :

M. DESOEUVRE Steven

Mme CHAUMONT Mathilde

M. ENDRIZZI Melvin

M. TAURAND-WARTELLE Clément

M. H'LIMI Elias

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. PLANCHON Thomas

M. DARRIBÈRE Jérôme (jusqu'à 12 heures 30)

Mme LENOBLE Valéry

**Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :**

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme BERGÈS Karine (procuration donnée à M. GILBERT)

Collège B

M. BARBOT Benoît (procuration donnée à Mme GOFFIN)

M. THAUVRON Arnaud (procuration donnée à Mme LANGLOIS à partir de 12 heures 38)

Collège BIATSS

M. VALLÉE Benoît (procuration donnée à M. LEVREL à partir de 12 heures 20)

M. LACHENY Claude (procuration donnée à M. VALLÉE)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. HEBBRECHT Thierry (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme BEAULNES-SERINI Nathalie (procuration donnée à M. GILBERT)

Mme SIMON-DECK Sylvie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme MATTEI Sarah (procuration donnée à Mme NGUYEN)

**Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :**

M. SEBAG Julien, Représentant du recteur de l'Académie de Créteil

Mme GARAPON Marie, Directrice générale des services

M. DEMERET Simon, Directeur DAJG

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe DAJG

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

M. BOSDEVEIX Robin, Directeur de l'INSPÉ

Mme GAUCHER Andréa, VP Étudiante

Mme GASPAR-LOPES Jeanne, Assesseure affaires doctorales

Mme MEIER-MULLER Béatrice, Directrice de la recherche et de la valorisation

Mme MOULIN Aline, Directrice générale adjointe des ressources humaines

Mme ALLARD-POESI Florence, VP recherche

M. NAIT-ALI Amine, VP Valorisation de la recherche et innovation

Mme DUBOCAGE Emmanuelle, Présidente de la commission des moyens, VP Finances

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. FROUTÉ Philippe, Directeur de l'UFR AEI

Mme DACOSTA Hélène, Directrice des services financiers

Mme ŒUF Hélène, Agent comptable

M. SCHWELL Martin, VP Europe

Mme CUKIERMAN Nathalie, DRH adjointe

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH

## SOMMAIRE

---

<b>1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</b> .....	<b>6</b>
1.1 Point d'information du président de l'université.....	6
1.2 Présentation de la nouvelle directrice générale adjointe des ressources humaines et de la direction et de la nouvelle directrice de la recherche et de la valorisation .....	20
1.3 Approbation du procès-verbal de la séance en date du 7 juillet 2023 .....	35
<b>Points soumis à discussion</b> .....	<b>37</b>
<b>1. VIE INSTITUTIONNELLE</b> .....	<b>37</b>
1.1 Election du vice-président chargé de la valorisation de la recherche et de l'innovation .....	37
<b>2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES</b> .....	<b>45</b>
2.1 Approbation du budget rectificatif au budget 2023 .....	45
<b>4. FORMATION ET RECHERCHE</b> .....	<b>62</b>
4.1 Approbation de la signature du protocole d'entente sur la coopération au sein de l'Alliance des universités européennes Aurora sur le partage des infrastructures et des ressources.....	62
<b>3. RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>64</b>
3.1 Approbation de la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).....	64
<b>4. FORMATION ET RECHERCHE (suite)</b> .....	<b>68</b>
4.2 Approbation de la convention de subvention avec l'association « La Boîte à Histoire » dans le cadre du projet lauréat de l'appel à projets transformant Erasme : Festival d'Histoire Populaire .....	68
<b>Points non soumis à discussion</b> .....	<b>69</b>
<b>1. FORMATION ET RECHERCHE</b> .....	<b>69</b>
1.1 Approbation de la campagne CU-DU-DIU vague 3 .....	69
1.2 Approbation du projet de modification de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2024-2025 .....	70

1.3 Approbation de l'accord COARA (COalition for Advancing Research Assessment).....	70
<b>2. CONTRATS ET CONVENTIONS.....</b>	<b>73</b>
2.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université .....	73
Index .....	75

*La séance est ouverte à 9 heures 33 sous la présidence de Monsieur Dubois-Randé.*

*(Enregistrement 2)*

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose de faire démarrer ce conseil d'administration. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances, même si c'est loin, et que cela a été profitable.

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1 Point d'information du président de l'université**

**M. LE PRÉSIDENT.**– D'abord, je souhaite la bienvenue à Thomas Planchon de l'INSERM. Thomas, voulez-vous dire un petit mot ?

**M. PLANCHON.**– Oui. Bonjour à tous. Je suis Thomas Planchon, chargé de mission Partenariats à l'INSERM. Je représente l'établissement au conseil d'administration.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci. On verra également qu'un certain nombre de professions de foi d'assesseurs, notamment de chargés de mission. J'y reviendrai.

Dans les éléments d'actualité, c'est beaucoup la situation financière de l'UPEC, bien sûr. Il y a des tensions. Cela a d'ailleurs été relevé par les uns et les autres. Je me suis exprimé également pour dire que j'étais en colère aux représentants, à différents niveaux, à la fois aux services de l'Etat, mais également au cabinet de la ministre.

Concernant les éléments maintenant, vous connaissez les équations. Ce sont des équations que je pense impossibles pour l'ensemble des universités. On n'est pas les seuls à s'exprimer. Je reviendrai sur un certain nombre de points.

Les éléments, pour nous, c'est à la fois le fait de prendre 10 000 étudiants en quelques années sans compensation à la hauteur, en tout cas dans ce tissu démographique. Et ce ne sont pas des étudiants lambda, il faut les accompagner. Le service public consiste bien à accompagner les étudiants.

Notre position est de dire que, oui, la mission de service public de l'université, nous en sommes très fiers. Mais, derrière, il faut que l'Etat mette les moyens à la hauteur de ce qu'il souhaite pour ses universités. Et par rapport à d'autres universités, en France, on est vraiment très au-dessus. Pour nous, il y a 20 % de plus, contre une moyenne nationale qui tourne autour de 5 %.

D'ailleurs, le delta a été regardé par le cabinet de la ministre qui ne comprenait pas très bien d'où venaient ces 10 000 étudiants. Il faut savoir que les déplacements de populations se font sur l'Est. C'est une démographie qui se fait aussi là où il y a des familles. Et c'est bien entendu sur nos départements que cela se passe le plus, en particulier depuis l'Essonne, la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne bien sûr et aussi la Seine-Saint-Denis.

On est sur une pression démographique tout à fait particulière, on a pris quasiment toute la charge de l'académie de Créteil par rapport à d'autres universités comparables. Et cela, c'est un point que l'on a aussi discuté avec le rectorat qui, comme Simon l'a dit, n'est pas une agence de moyens, mais une agence de dépenses aussi. Le rectorat n'est qu'un opérateur de l'Etat.

C'est un point qui a été, en tout cas, reconnu par le directeur de cabinet, Olivier Ginez, qui est maintenant passé recteur délégué Ile-de-France. Vous l'avez peut-être vu. Toujours est-il que l'on a quand même fait valoir beaucoup de points, que la seule notion de service public est très loin.

Je m'en suis exprimé plusieurs fois dans les journaux. Je me suis exprimé hier, avec Simon Gilbert, avec la journaliste du *Monde* qui est venue nous voir pendant deux heures. On s'est exprimé sur le fait que l'Etat – et cela avait été un peu dit par Monsieur Fuchs sur PSL, une autre université – n'aime pas ses universités. On a un peu cette impression avec les propos du Président de la République, qui ont un peu froissé – c'est un euphémisme – beaucoup de présidents d'université. Cela a d'ailleurs été dit à la ministre, hier matin.

Revenons à nos moutons. Pour nous, c'est oui, on aura probablement des éléments de financement à la marge. On va quand même récupérer le plus possible d'un plan de relance qui portait sur la démographie étudiante. Il était passé par les fourches caudines européennes, à un moment donné où ils avaient distribué de l'argent : « *Est-ce que vous avez mis des places étudiantes ?* » Nous, on peut dire que les places étudiantes sont forcément là.

Au niveau du cabinet, ils l'ont reconnu. La ministre a dit, hier, que cet argent serait éventuellement mobilisable mi-octobre et qu'il fallait remonter, pour les universités en tension, ces éléments. Pour nous, c'est 1,6 million pour l'année dernière et 1,6 million pour cette année. 3,2 millions, ce n'est pas négligeable. On va essayer de récupérer cet argent.

Il y a d'autres éléments sur lesquels on a également porté notre attention, sur des locations, etc. Mais c'est encore à la marge. Il y a les fluides, etc. Evidemment, cela fait quelques millions en plus et, par les temps qui courent, c'est quand même mieux.

Simon reviendra là-dessus, si vous le souhaitez. On l'abordera avec le budget. Les éléments, au bout du compte, c'est que même en tirant la toile, en faisant des économies, toutes les marges de manœuvre possibles, on va se retrouver de toute manière en tension budgétaire mécanique, du fait aussi du point d'indice et des mesures Guérini. On peut s'en féliciter. Le point d'indice et les mesures Guérini, ce sont quand même de bonnes nouvelles. Sauf que la mauvaise nouvelle, c'est qu'elles ne sont pas financées et sont à la charge des établissements, comme les contrats doctoraux et un certain nombre de choses qui ont été annoncés et portés par l'établissement.

La ministre a confirmé, hier, que 50 % de l'ensemble des mesures portées seraient financés – point d'indice et mesures Guérini – et que les établissements en difficulté verraient cette dotation augmenter. Bon. On a considéré, naïvement, que l'on était parmi les universités en difficulté. On va donc le faire savoir. Cela ne mettra pas en situation de plongeon de déficit parce que d'autres universités sont en plongeon de déficit, pour certaines, beaucoup plus que nous.

Ensuite, sur les fonds européens, je vous ai dit qu'il y avait moyen de retrouver des choses.

Pour le reste, cela reste ce discours que vous avez entendu, un discours que je dirais interrogatif sur le fait qu'il y a 1 milliard mobilisable, des fonds de roulement et de la trésorerie qui dégouline des universités. Evidemment qu'il y a de la trésorerie. Par définition, il y a de la trésorerie dans les universités. Il y a même beaucoup de trésorerie dans les universités puisque c'est ce que l'on dépense, ce que l'on ne dépense pas, etc. Comme on reporte un certain nombre de choses, à la fin, techniquement, il y a de la trésorerie. Et Bercy voit la trésorerie.

En tout cas, Bercy a beaucoup plus de données. On a compris, hier, par la ministre que, quand elle va à Bercy, ils ont beaucoup plus de données qu'elle n'en a. C'est un peu comme à chaque fois que l'on arrive quelque part, lorsque l'on n'a pas l'ensemble des données, on est tout de suite piégé par celui qui a les données. C'est un point d'interrogation sur lequel elle a quand même dit qu'il y avait un sujet. Toujours est-il que cela reste sur 1 milliard.

Les formations, c'est un point sur lequel on aura à se pencher, mais dans un autre temps. Elle a clairement annoncé – et cela a été repris dans un certain nombre de dépêches – que les universités devront revoir leur offre de formations, avec derrière une projection sur l'avenir des étudiants de demain et des métiers de demain, et les métiers en tension de demain ou d'aujourd'hui.

On va voir ce que cela sous-entend sur ce point précis. Mais c'est vrai que l'offre de formations devra être repensée également avec ces éléments, notamment aussi l'apprentissage, en particulier les voies professionnelles. Là-dessus, je trouve que l'on est plutôt pas mauvais, avec aussi ce bémol qu'en même temps, il est dit que les universités ont du mal avec l'apprentissage et ne casent pas leurs étudiants.

C'est encore un discours que je trouve délirant, puisque c'est tout le contraire. C'est une voie importante pour nos étudiants. C'est également une voie de développement, de rupture des inégalités parce que ce sont des leviers, des tremplins, pour des voies professionnelles, mais pas seulement. Surtout aussi pour les formations du type master.

On reviendra sur ces éléments, ce sont des éléments généraux. On a quand même de bonnes nouvelles.

Aurora, vous savez que l'on est maintenant dedans. On a de l'argent. Martin pourra en dire un petit mot, d'autant plus que l'on a un chargé de mission qui va s'adosser à Aurora. Je vais laisser Martin le présenter.

Et puis, en termes d'élections aussi, on est ravi d'accueillir comme VP Formation et chargé de la CFVU, Arnaud Thauvron. Philippe Thiard est également chargé de mission Politique de la Qualité et de l'Evaluation interne. Et je laisserai la VPE, Andréa, présenter les assesseurs étudiants. Je suis très content que soient aussi au conseil d'administration Steven, il se présentera aussi, Clément et Jeanne Gaspar-Lopes pour les Affaires doctorales. Il y a également, mais c'est une élection qui se fera en CFVU, une assesseure pour Aurora, puisque, là encore, c'est un point de développement fort en Europe de notre université.

Quelques points également un petit peu en vrac. Emmanuelle Dubocage est maintenant présidente de la Commission des moyens.

La Commission des statuts, c'est également arrêté. Concernant la Commission des statuts, une petite incise sur le fait que l'on ouvrira à candidature puisqu'une de nos

collègues est partie à la retraite, ce qui permettra à quelqu'un de venir renforcer cette Commission des statuts. Et je laisserai également Simon s'exprimer.

Lucas Levrel s'est exprimé sur le fait qu'il pourrait éventuellement y avoir une sorte de mixité assez forte au niveau des commissions. Nous sommes tout à fait d'accord.

Sur le plan politique, je vais revenir sur cet élément. Vous l'avez compris, je vous avais dit avant l'été que le temps était pour nous politique. J'ai lu, hier, à France Universités – mais, à mon avis, c'est mal parti – que chacun allait jouer pour soi, c'est-à-dire que chaque établissement va jouer sa partition parce que chacun est en situation de dire : *« Je veux sauver les meubles. »* Pas tous.

Sur la campagne d'emploi, on y reviendra. On va essayer de maintenir une campagne d'emploi, je vous l'annonce, raisonnable. Je vous l'annonce. On a parlé de gel de postes, de masse salariale, essentiellement. Simon s'exprimera là-dessus. Il y a un gros travail également d'affichage pour les tutelles de diminution de cette masse salariale, en tout cas d'arrêter un peu son extension.

Sur ces éléments politiques, je remercie le maire de Créteil qui s'est exprimé en envoyant une lettre à la ministre. On va avoir d'autres élus, Fontainebleau... Avec des élus, on a pris rendez-vous et l'on va également manœuvrer le tambour parce que c'est par les élus également, ceux qui sont présents aux assemblées, en particulier à l'Assemblée nationale, que porte le discours auprès de l'Etat. Finalement, les gens ne sont pas forcément totalement sur le principe que les universités sont la priorité de l'Etat, et il faut vraiment le porter.

On a quand même des points positifs. La presse a bien compris que c'était un sujet. On a passé deux heures, hier, avec Soazig Le Nevé. Elle a bien compris que c'était un sujet de tension très fort. Et vous avez des tensions sur les ESAS. On pourra en dire un mot.

Je passerai la parole ensuite aux différents VP pour présenter leurs assesseurs.

On vous proposera une motion que l'on souhaite faire voter, justement autour du fait que l'on est indigné que la subvention de service public ne suive pas. Simon vous proposera cette motion. Elle est un peu tardive par rapport au fait que l'on est très occupé et très mobilisé, aujourd'hui, sur plusieurs fronts. Mais cette motion me paraît importante à faire voter par le conseil d'administration.

Dans les éléments d'information, mais ce sera dans le cadre de la Vie institutionnelle, on vous présentera également – le chapeau sera fait par la VP Recherche – un VP

Innovation, du fait du succès au PUI. La valorisation de l'innovation est un point important pour nous, dans la mesure où la recherche, c'est la recherche, et que l'innovation, c'est l'innovation.

C'est évidemment très lié, mais ce sont des dynamiques qui imposent, aujourd'hui, de se mobiliser complètement là-dessus. Le PUI, c'est aussi des financements non négligeables, de même qu'Aurora d'ailleurs, puisque l'on est sur plusieurs centaines de milliers d'euros, voire des millions. C'est également des éléments qui permettent de porter et de soutenir le fait d'accompagner ces grands domaines.

Un mot de la part de Martin, pour commencer.

**M. SCHWELL.**– Bonjour. Martin Schwell, VP Europe. Un petit mot sur la contractualisation Aurora. Au mois de juillet, on a eu une bonne nouvelle. On sera membre bénéficiaire dans la prochaine contractualisation 2023–2027. Actuellement, on est sur la réalisation du *consortium agreement*. Cela prend un peu de temps et les sous ne sont pas encore là, mais ils vont arriver fin décembre ou début janvier, je pense.

C'est géré par le *ground* à l'université d'Islande. Ce sont eux qui reçoivent et qui redispatchent dans les universités. Nous avons d'excellentes relations avec l'université d'Islande. Cela se passe très, très bien avec eux. J'ai donc la confiance la plus totale dans le fait que cela se passera très bien aussi pour la gestion financière de ce *ground*. C'est à peu près 1,35 million par université, pour les 10.

Par ailleurs, il y aura aussi une dotation de l'Etat français. J'ai déjà eu des contacts avec un chargé de mission au ministère, avec lequel je suis en interaction, qui travaille sur le financement des universités françaises impliquées dans les alliances. L'Etat français va prendre ses responsabilités. L'argent européen ne peut pas servir à toutes les ambitions, il n'est pas forcément à la hauteur de toutes les ambitions que l'on a avec ces universités européennes. Donc, il y aura une contribution de l'Etat français qui serait à la même hauteur que le contrat européen.

Aujourd'hui, on porte à votre information la nomination d'un chargé de mission sur la partie informatique. Dans Aurora, il y a tout un chantier IT, informatique, et un groupe s'est récemment constitué autour de cela, avec des meetings mensuels, voire plus. Il y a bien sûr un *work package* aussi sur la partie informatique pour la création d'un campus virtuel sur lequel on peut travailler.

Il y a bien sûr aussi le grand chantier sur l'accessibilité des cours pour les étudiants Aurora, c'est-à-dire des autres universités, chez nous, pour qu'ils aient accès à nos espaces numériques de travail. C'est en chantier, mais bien sûr, dans l'autre sens, il faut que nos étudiants aient aussi accès aux cours qui sont offerts dans les autres universités.

Pour toutes ces interactions qui vont se faire, comme c'est le cas aujourd'hui, numériquement, il y a des certificats numériques de crédits sur une carte qui doit être mise en place.

Beaucoup de questions tournent autour de la partie IT, de la mise en place des services de l'Alliance. On a nommé un chargé de mission, Monsieur Gaétan Hains, de la Faculté des Sciences, du laboratoire LACL. On pense que c'est bien d'avoir un enseignant-chercheur qui nous représente dans ce groupe IT parce que c'est bien d'avoir la vision d'un chercheur dans ce groupe.

C'est tout ce que j'ai à dire.

**M. LE PRÉSIDENT**– Merci, Martin. Il y a peut-être des questions à poser. Y a-t-il des questions des administrateurs pour Martin ?

**Mme CHEVALIER**.– Bonjour. J'aimerais savoir ce qu'est un étudiant Aurora.

**M. SCHWELL**.– Un étudiant Aurora, pour moi, ce sont tous les étudiants des dix universités, donc 340 000 au total. Cela fait beaucoup. Ce sont tous des étudiants Aurora et l'ambition de l'Alliance est une grande ambition, à savoir que 50 % des étudiants puissent profiter de l'offre de formation Aurora. Un catalogue de cours existe déjà, de plus de 200 cours, auquel on devra aussi contribuer. Ce n'est pas encore fait, mais c'est normal puisque l'on est nouveau dans l'Alliance.

**M. LE PRÉSIDENT**.– C'est une excellente transition pour passer la parole à Andréa, qui va pouvoir apporter des compléments.

**Mme GAUCHER**.– Bonjour à tous et à toutes, membres invités et membres élus. En tant que vice-présidente étudiante, depuis mon élection, j'ai pu prendre connaissance des responsabilités qu'engendre ce poste, et de tous les projets à continuer, ainsi que les nouveaux à mener.

C'est une grande responsabilité qui m'amène à construire une équipe. Ce sera mieux, ce sera mieux construit. Je vais m'entourer d'étudiants engagés déjà dans l'université, mais qui veulent plus s'impliquer aussi dans la politique de l'établissement. Ils vont

se présenter un par un et présenter ce qu'ils ont fait, d'où ils viennent et les projets qu'ils souhaitent mener ou qu'ils ont déjà commencés avec moi. Merci.

Je vais commencer par l'assesseure aux Affaires doctorales, Jeanne Gaspar-Lopes.

**Mme GASPAR-LOPES.**– Bonjour à toutes et à tous, élus du conseil. Je suis Jeanne Gaspar-Lopes, doctorante en deuxième année au sein de l'Ecole Doctorale Sciences de la Vie et de la Santé, au sein de l'unité de recherche TRePCa.

Je suis ravie d'être devant vous, aujourd'hui, pour pouvoir présenter les projets qui me tiennent à cœur, et que je voudrais mettre en place en tant qu'assesseure chargée des Affaires doctorales aux côtés de la vice-présidence étudiante.

J'ai commencé à m'intéresser à la place des étudiants dans le doctorat à l'université, notamment avec mon implication au sein de différents conseils, le Conseil de la formation doctorale, le conseil de mon école doctorale SVS, et également au sein de la Commission de la recherche. Et j'ai pu découvrir les différents enjeux de la formation doctorale, mais également de la recherche un peu plus globalement.

Je suis actuellement en contact avec l'ancien assesseur chargé des affaires doctorales, Louis Aydan, et j'ai commencé également à m'intéresser à ce grand projet d'assesseure. Je souhaite à mon tour pouvoir m'impliquer aux côtés de la vice-présidence étudiante de l'UPEC.

A ce jour, le projet majeur qui me tient particulièrement à cœur, c'est la création d'une association pour les doctorants, pour mieux les représenter et également pour faciliter la communication entre les étudiants et la création d'événements entre les doctorants au sein des écoles doctorales.

Cette association permettrait justement de relayer des informations relevant de la formation doctorale qui peuvent être discutées lors du CFD [conseil de la formation doctorale], notamment sur différents sujets tels que la démarche compétence au sein du doctorat, les ateliers mis en place ou les formations proposées.

Cette association pourrait être également le lieu d'actions qui peuvent nous sembler plus lointaines au sein de la formation doctorale, cependant emblématiques, notamment la notion de développement durable au sein de cette formation.

Le fait de pouvoir renforcer les liens entre les doctorants eux-mêmes, mais également avec l'université, me paraît quelque chose de particulièrement important, notamment avec la création de projets pluridisciplinaires. Les Journées pour les Jeunes

Chercheurs, c'est un projet que nous souhaitons pouvoir mettre en place pour les doctorants actuels, mais également pour les doctorants après nous.

Ce grand projet d'association que nous souhaitons mettre en place permettrait ainsi de créer un réseau assez solide pour la formation doctorale au sein de l'université, non seulement pour les doctorants, mais également pour les anciens doctorants qui ont des projets assez hétérogènes entre eux. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci. Andréa.

**Mme GAUCHER.**– Ensuite, c'est Mathilde Chaumont qui se présente au poste d'assesseure pour l'Alliance européenne Aurora.

**Mme CHAUMONT.**– Bonjour à tous, chers élus membres du conseil, cher président. Je me présente, Mathilde Chaumont, élève en troisième année de licence d'administration et échanges internationaux en parcours sélectif *International business*.

Mon parcours associatif a débuté lors de ma deuxième année, tout d'abord dans le bureau des élèves de ma licence. Puis, j'ai intégré la Fédération des associations de Créteil et je suis aussi élue suppléante au conseil d'administration.

Le fait de participer à la vie associative et à la vie de l'UPEC en général a été un moteur pour cette deuxième année universitaire, et c'est devenu au fil du temps, une cause qui me tient particulièrement à cœur.

J'ai découvert Aurora, l'année dernière, car j'ai été approchée par Andréa pour devenir une ambassadrice Aurora. J'ai directement accroché au projet, à savoir une alliance d'universités européennes qui a pour but d'offrir une formation complémentaire aux étudiants, peu importe le domaine dans lequel ils étudient, en utilisant l'excellence académique pour impulser le changement social tout en contribuant aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

De plus, Aurora correspond à mon parcours universitaire, car ma formation met un fort accent sur l'international, encourageant ainsi les étudiants à s'ouvrir au monde et à apprendre les différences culturelles pour connaître le monde dans lequel ils évoluent. Ce projet européen, lancé par la Commission européenne, s'inscrit donc pleinement dans cette perspective.

Ce que j'ai particulièrement apprécié dans ce projet, c'est qu'il permet aussi aux étudiants de prendre part aux décisions et de proposer leurs projets. Le concept d'un

conseil étudiant permet réellement d'exercer notre pouvoir d'action. C'est un projet dans son ensemble qui m'a totalement convaincue et auquel je crois profondément.

Ce poste est donc une opportunité que j'espère pouvoir saisir pour m'impliquer activement dans le développement et la réalisation de ce projet. Ma tâche sera de suivre la formation des *champions* au cours de l'année universitaire pour qu'ils puissent participer à un maximum d'événements animés par Aurora.

Les objectifs autour de ce projet peuvent se regrouper principalement en deux parties. La première serait de faire connaître l'offre de formation Aurora au plus grand nombre d'étudiants, et la deuxième serait d'augmenter la cohésion entre nos actuels et nos futurs *champions*. En effet, Aurora est encore trop peu connue aujourd'hui, les *champions* venant principalement de l'UFR AEI.

Mon premier point sera donc de créer une rubrique Aurora dans *l'UPEC Hebdo*, avec un article en anglais choisi par mes soins et portant sur les grandes thématiques, sur les valeurs d'Aurora. Mais aussi, je me chargerai de communiquer le plus possible auprès des étudiants par le biais des différents canaux de communication, comme les réseaux sociaux ou les médias étudiants.

Deuxièmement, je m'assurerai que toutes les UFR qui proposent les services Erasmus + jouent leur rôle dans l'Alliance, en ajoutant les universités partenaires à la liste des destinations proposées aux étudiants. Ainsi, l'offre de formation commencera petit à petit à se faire connaître.

Je mettrai donc un point d'honneur à la reconnaissance des diplômes et des parcours Aurora, et que ces diplômes ne restent pas seulement des compétences annexes pour les étudiants, mais deviennent de vraies parties intégrantes des différentes formations. Pour cela, je travaillerai aussi avec l'assesseur Internalisation des formations, Madame Christelle Garrouste.

J'ai plusieurs idées pour intégrer au fur et à mesure le parcours Aurora dans les formations. Dans un premier temps, nous pourrions les proposer en tant qu'UE d'ouverture. Ensuite, nous pourrions aussi les proposer comme parcours en tant que tel dans chaque formation, avec un choix entre deux à trois cours par rapport au catalogue de cours Aurora.

Enfin, pour ce qui est des séjours d'études, nous les intégrerons dans les programmes Erasmus + et nous les valorisons au sein de chaque UFR.

Dans cette optique, avec l'équipe Aurora, nous avons été aussi présents au « Bienvenue à l'UPEC », mardi dernier, et nous avons aussi présenté un séminaire d'ouverture mercredi. L'optique était de présenter aux étudiants tout ce que l'Alliance Aurora avait à leur proposer. Et nous avons pu constater tout l'entrain des étudiants face à cette nouvelle alliance.

Mon deuxième objectif étant d'agrandir la cohésion entre les actuels *champions*, j'ai plusieurs points d'approche pour réaliser cet objectif.

Premièrement, j'aimerais créer une vraie remise de diplômes que l'on reconduirait tous les ans pour leur remettre leur certificat en fonction des statuts qu'ils auraient réussi à obtenir à la suite de leur implication dans l'Alliance.

De plus, je souhaiterais aussi offrir des pulls qui permettraient d'ajouter une valeur à leur expérience, en renforçant le sentiment d'appartenance tout en permettant au projet Aurora de se faire connaître, les pulls étant un très bon moyen de communication attirant l'œil des étudiants qui n'ont pas entendu parler de ce projet.

Dans un dernier point, j'aimerais aussi créer un cercle de parole sous forme de réunions mensuelles ou par le biais de questionnaires vis-à-vis des projets proposés par Aurora, pour connaître le ressenti au sein de la communauté de l'UPEC et s'adapter ensuite en fonction de cela.

C'est donc un projet auquel j'apporterai toute l'attention nécessaire. Merci à tous de m'avoir écoutée.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci Mathilde. Bravo.

*(Enregistrement 3)*

**Mme GAUCHER.**– Ensuite, Steven Desoeuvre pour le poste d'étudiant assesseur chargé de la Vie étudiante.

**M. DESOEUVRE.**– Chers membres du Conseil d'administration, chers invités, Monsieur le Président, je me tiens devant vous aujourd'hui avec une profonde envie de devenir l'assesseur de la vie étudiante et de la cohésion des campus, avec Andréa Gaucher comme vice-présidente étudiante.

Je m'appelle Steven Desoeuvre. Je suis étudiant en master à l'AEI International School. Dès ma deuxième année de licence, j'ai ressenti une forte aspiration à m'investir dans la vie associative dans le but d'intégrer, défendre et représenter les étudiants de l'AEI.

Lorsque j'ai assumé la présidence du BDE Wake Up AEI, ma vision était de raviver l'esprit de la vie étudiante, de favoriser la solidarité entre les étudiants et de servir de lien entre l'administration de l'AEI et notre vie étudiante.

Cependant, mon mandat a été fortement impacté par les défis posés par la crise sanitaire et sociale de la covid-19. Durant cette période, j'ai travaillé en étroite collaboration avec l'administration de l'UFR AEI, avec Monsieur Frouté, pour aborder les préoccupations des étudiants, notamment en mettant en place l'enseignement à distance dû au *cluster* qui a été créé, en assurant les suivis du stage de l'EEP, et en organisant des réunions fréquentes pour résoudre individuellement les problèmes soumis par les étudiants.

En réponse à la crise covid, en partenariat avec l'administration de l'AEI, nous avons pu mettre en place une distribution de vêtements aux étudiants dans le besoin.

Par la suite, j'ai rejoint la Fédération des associations de Créteil pour continuer la politique étudiante de l'UPEC. En tant que président de la faculté, j'ai collaboré étroitement avec l'ancien et l'actuelle VPE, Fantin Lowenstein et Andréa Gaucher, pour la création du Parlement étudiant, en définissant les orientations et en planifiant sa mise en œuvre future.

J'ai eu des échanges constructifs avec divers services universitaires, ainsi que ceux du CROUS, pour développer une vie étudiante dynamique et animer le campus en collaboration avec les vice-présidents concernés.

Je vous présente aujourd'hui ma volonté de devenir assesseur chargé de la vie étudiante et de l'animation des campus, en soutenant Andrea dans ces domaines qui me tiennent particulièrement à cœur, en tant qu'étudiant engagé.

Au cours de ce mandat, j'ai un projet ambitieux, celui de créer un réseau d'anciens étudiants pour renforcer le sentiment d'appartenance dans cette université à notre institution, et faciliter l'insertion professionnelle grâce à nos anciens diplômés qui font la fierté de notre université.

Placer les étudiants au cœur de la gouvernance de l'université grâce au Parlement étudiant et au dialogue est une aspiration aussi que nous portons avec conviction.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci à toi. Je vais passer la parole à Andréa.

**Mme GAUCHER.**– Le dernier assesseur est Clément Taurand, au poste d'assesseur à la Vie numérique.

**M. TAURAND-WARTELLE.**– Merci, Andréa. Chers membres élus, membres du conseil d'administration, chers invités, cher Président, je suis Clément Taurand, étudiant en première année du cycle ingénieur à l'EPISEN, en systèmes d'information. Je me présente aujourd'hui pour être assesseur aux Affaires numériques, sous la présidence d'Andréa.

J'ai rejoint l'UPEC en septembre 2020 pour faire une licence en informatique à la Faculté des Sciences et Technologies. J'ai très rapidement rejoint l'association étudiante, le STBDE, quelques semaines avant les élections centrales de 2021. J'ai très rapidement compris les enjeux et les possibilités, car c'est une association qui était très ancienne et très présente dans l'UFR.

J'ai énormément pris goût en apportant de nombreux projets en plus à ce qu'elle faisait déjà jusqu'à présent. L'année dernière, j'étais d'ailleurs le président de l'association et l'on est projeté pour travailler sur trois projets qui me tenaient à cœur.

Pour commencer, il y a eu la Nuit des Chercheurs, un forum des entreprises destiné aux étudiants dans le domaine des sciences. C'est un projet qui a ramené près de 200 personnes au total, en prenant à la fois étudiants, organisateurs et entreprises. Cela a permis à de nombreux étudiants d'étoffer leurs contacts professionnels afin d'assurer leur insertion professionnelle. En plus de cela, ce projet devrait aussi revoir le jour dès janvier prochain, avec une collaboration entre l'EPISEN et le STBDE.

Le deuxième projet, c'est la remise en fonction du tutorat du STBDE. Ce projet a été fortement impacté par la crise sanitaire. On a pu le revoir de fond en comble, afin de permettre à nouveau aux étudiants de la faculté de bénéficier gratuitement de cette aide dans leur cours. Monsieur Yann Bassaglia, ici présent, pourra témoigner de la demande de la part de la faculté et des étudiants. A présent, c'est un projet qui tourne à plein régime et qui ne devrait cesser ni de fonctionner ni de s'étoffer au fur et à mesure du temps.

Enfin, j'ai pu remettre en place le conseil d'administration des représentants étudiants de la FST. C'est un conseil d'administration qui a pour simple but de rassembler les différents représentants étudiants, à savoir les délégués de promotion, les élus en conseil de gestion et les membres du STBDE. Dans ce cadre, les différents étudiants peuvent échanger sur les aspects pédagogiques et administratifs de la faculté afin de

faire remonter l'information à l'UFR. C'est un projet qui a permis de faire remonter beaucoup d'informations et de contribuer à l'amélioration de la faculté.

En parallèle de mon expérience au STBDE, j'ai rejoint la Fédération des associations de Créteil en juin 2021, d'ailleurs, au poste de vice-président Informatique. J'ai pour but de les aider dans de nombreux stages en interne. J'ai également pris goût et je me suis impliqué dans de nombreux projets pour aider au développement du territoire associatif.

Devenu aujourd'hui le secrétaire général de la faculté, je continue de mettre mes compétences au service de nombreux projets, à la fois pour le réseau et pour la fédération en elle-même.

Pour revenir sur mes fonctions d'assesseur aux côtés de la vice-présidente étudiante, j'ai pour volonté de travailler sur plusieurs projets touchant à l'information et au sport, notamment. Je fais ici référence au média étudiant qui a déjà commencé à publier et qui devrait continuer à se développer.

On pensera également aux tutorats étudiants pour lesquels le modèle que j'ai pu appliquer à la Faculté des Sciences pourra s'appliquer aux nombreuses UFR le souhaitant.

Enfin, j'ai aussi travaillé, comme je le disais, sur le sport avec Steven Desoeuvre, que l'on vient de présenter, notamment avec les différents services de l'université – Vie de campus notamment – et évidemment avec les associations étudiantes qui sont toujours aussi impliquées dans de telles thématiques.

Je vous remercie pour l'attention que vous m'avez accordée.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci. En plus, je souhaitais faire une petite mise au point avec celui qui m'interrogeait d'ailleurs, Pierre Valarcher, le VP Numérique, sur la partie du schéma directeur. En particulier sur les corpus, je pense qu'il y a un travail à faire. Il faudrait que vous vous rencontriez. Peut-être que c'est déjà fait.

**M. TAURAND-WARTELLE.**– Avec grand plaisir.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je pense qu'il y a vraiment une dynamique. Merci à vous toutes et tous. C'est très enthousiasmant de voir que l'on y va tous ensemble et que les étudiants sont vraiment mobilisés, y compris sur l'Europe.

## 1.2 Présentation de la nouvelle directrice générale adjointe des ressources humaines et de la direction et de la nouvelle directrice de la recherche et de la valorisation

**M. LE PRÉSIDENT.**– Ensuite, j’ai le plaisir d’accueillir en conseil d’administration – et je passerai la parole à Marie puisqu’elle est déjà présente – la nouvelle directrice générale adjointe des ressources humaines, Aline Moulin, et la nouvelle directrice de la recherche et de la valorisation, Béatrice Meier–Muller. Marie, un petit mot, peut-être.

**Mme GARAPON.**– On va laisser Aline Moulin et Béatrice Meier–Muller se présenter. Elles nous ont rejoints le 1<sup>er</sup> septembre. Nous sommes très contents de pouvoir avoir des directions renforcées, puisqu’à la fois la Direction des Ressources humaines et la Direction de la Recherche sont très importantes pour mener à bien les nombreux projets que nous avons à l’université. Aline, je te laisse te présenter. Après, Béatrice.

**Mme MOULIN.**– Effectivement, je suis arrivée le 1<sup>er</sup> septembre, sur une période de canicule. Maintenant, il y a bien le temps parisien que l’on avait promis. J’arrive de Marseille, j’étais directrice générale des services de l’école d’Ingénieur Centrale Marseille Méditerranée. J’étais dans cette école depuis huit ans et demi et j’en connaissais tous les recoins puisque c’est un petit établissement. Donc, il était temps d’aller voir ailleurs.

Avant cette expérience au sein de l’Ecole Centrale de Marseille, j’ai eu une vingtaine d’années d’expérience, toujours sur des fonctions de DRH ou de fonctions connexes à la RH, c’est-à-dire de communication interne, au sein de différentes collectivités locales. En effet, j’ai été durant 20 ans fonctionnaire territoriale avant de rejoindre la fonction publique d’Etat. Voilà. Je suis ravie. Je passe la parole à Béatrice.

**Mme MEIER–MULLER.**– Bonjour à toutes et à tous. Béatrice Meier–Muller, je suis Alsacienne. J’ai fait pratiquement toute ma carrière dans l’enseignement supérieur et la recherche et j’ai travaillé pendant une dizaine d’années à l’université de Strasbourg en tant que directrice de la Recherche. J’ai eu la possibilité de construire une direction de la Recherche au moment où les universités devenaient opératrices de recherche. C’était aussi au moment de la fusion des trois universités strasbourgeoises. Il y avait donc des enjeux majeurs. Je vais pouvoir apporter un savoir–faire et des compétences ici, sur l’UPEC.

Après, j'ai été à la DRRT – aujourd'hui, les DRRT sont devenus des DRARI –, toujours au service de la recherche, du transfert de technologies et de l'innovation, avant de rejoindre l'université de Haute-Alsace en tant que directrice générale des services.

Je suis ravie d'être parmi vous, de pouvoir mettre à profit toutes les compétences et le savoir-faire et d'accompagner les équipes avec qui je prends beaucoup de plaisir à travailler et à avancer.

**Mme GARAPON.**– Merci, Béatrice.

**M. GILBERT.**– Bonjour à toutes et à tous. Je suis heureux de vous retrouver pour cette rentrée universitaire.

Quelques éléments d'information sur les discussions autour de la campagne d'emploi. Je sais que c'est un sujet qui suscite des interrogations, des inquiétudes légitimes et qui appelle, je pense, des précisions, quand bien même le dossier n'est qu'en cours d'instruction. Vous aurez en temps et en heure, membres du conseil d'administration, à opérer des choix et à vous prononcer en tant qu'administrateurs lorsque ce sujet relèvera de l'ordre du jour. Néanmoins, je pense utile de vous donner quelques éléments d'éclairage.

Comme vous le savez, le processus de recrutement des nouveaux collègues est toujours le même. Il passe par des dialogues avec les services, les directions sur le plan du central. Il passe par des dialogues avec les composantes et les doyens, ainsi que leurs équipes, s'agissant des composantes de l'établissement, lesquelles font remonter leurs besoins.

S'ensuit une phase d'instruction avec les services sur la disponibilité des postes, les enjeux financiers, une discussion au sein de l'équipe politique sur les questions d'opportunités, de stratégie, en lien avec les propres stratégies des composantes, la stratégie de l'établissement. Et ont lieu des arbitrages, qui donnent lieu ensuite à une proposition qui vous est soumise.

C'est le schéma classique. Je le rappelle parce que j'ai vu des messages qui faisaient état du fait que l'information faisait défaut. Je rappelle que l'on a des circuits, qu'on les respecte et que vous serez les premiers à avoir l'information la plus complète lorsque le moment sera venu.

Où en sommes-nous de cette campagne ? Il y a deux phases différentes.

Il y a la question des composantes et la question des directions centrales. Les dialogues avec les directions centrales, qui ont lieu chaque année, n'ont pas encore commencé. Ils vont débiter bientôt. L'enjeu, s'agissant de ces dialogues avec les directions, c'est le recrutement de BIATSS. Pour l'instant, ce sujet n'est pas encore instruit et les dialogues n'ont pas commencé.

En revanche, nous avons eu des dialogues avec les composantes qui nous ont fait remonter, avant les congés estivaux, des besoins dans le cadre de dialogues classiques RH Finance.

Entre ces dialogues qui se sont déroulés au mois de juin et aujourd'hui, est intervenu un événement qui est l'estimation par la Direction des Affaires financières de la situation à venir en termes de déficit pour le budget rectificatif. C'est une information que nous attendions parce qu'elle est déterminante pour envisager la nature des dépenses qui peuvent accompagner une campagne de postes, une campagne d'emplois.

Lorsque nous avons eu cette information, soit très peu de temps avant que l'établissement ferme ses portes avant les congés estivaux, nous avons décidé que, dès le retour des congés, nous allions envoyer un courrier aux doyens et aux doyennes pour les informer que le contexte avait évolué, que nous avons l'obligation de réaliser des économies pour faire face à la situation de déficit qui se précisait, et que nous envisagions des éléments de gel de la campagne d'emplois.

Ces éléments ont été accompagnés d'un courrier dans le cadre duquel, compte tenu du changement de contexte, il était demandé aux doyens de faire savoir à l'équipe politique s'ils estimaient que, dans leur campagne, apparaissaient des nécessités impérieuses à l'échelle de l'université. C'était une question nouvelle par rapport aux questions qui s'étaient posées précédemment.

Nous avons eu plusieurs CODIR où nous avons abordé ce sujet. Lors de ces CODIR ont été formulés des analyses intéressantes sur la manière dont nous pourrions peut-être moduler le gel, envisager son caractère prioritaire ou alternatif, du moins dans son intensité.

Et nous avons débuté une étude sur la manière dont nous pourrions identifier des voies d'économie, des leviers pour réaliser des économies qui nous permettraient de ne pas agir que sur la campagne d'emploi pour atteindre une cible qui mérite encore d'être précisée avec les services, pour respecter le cadre juridique qui s'impose à

nous. Ce cadre requiert que notre cible soit un retour à l'équilibre financier ; c'est le Code de l'éducation qui le prévoit.

Retourner à l'équilibre financier, cela veut dire que la cible ne peut pas être plus dégradée que ce qu'elle est à l'année N. Si vous avez un déficit de moins 10 millions, à l'année N+1, votre cible ne peut pas être un déficit à 11 millions. Cela veut dire que vous n'avez pas ciblé un retour à l'équilibre. Il faut que ce soit techniquement une somme plus faible, sinon ce n'est pas un retour à l'équilibre.

On a ce travail à faire de l'identification de la cible. Ce n'est pas si simple que cela. Il faut évidemment faire des prévisions. On se réjouit évidemment des mesures sociales parce qu'elles sont indispensables et améliorent la condition de l'ensemble des collègues concernés.

Vous avez compris que, comme elles ne sont pas compensées, bien qu'elles soient indispensables, ces mesures sociales risquent cependant de mettre l'établissement dans une situation extrêmement complexe sur le plan financier. En effet, le seul rehaussement du point d'indice, qui a eu lieu sur un semestre, représente pas loin de 3 millions. Donc, vous calculez ce que cela représente sur l'année. Et les autres mesures sociales du ministre Guérini, acte 2, sont estimées quant à elle entre 5 et 6 millions sur l'année prochaine. Cela veut dire que l'on est sur un renforcement de coûts entre 10 et 12 millions d'euros.

Evidemment, si l'on bénéficie d'une compensation partielle d'une partie uniquement de ces mesures, vous concevez bien que l'établissement, en quelque sorte, par surprise, n'ayant pas anticipé cet événement et ayant déjà par ailleurs une sous-dotation chronique sur laquelle on reviendra tout à l'heure, se retrouve face à des difficultés sérieuses.

Par rapport à la question du gel, puisque j'ai bien compris que ce sujet suscitait un certain émoi, il faut avoir conscience que lorsque vous devez réaliser des économies, vous réfléchissez à différents leviers.

Les leviers, il y en a plusieurs : économies et recettes. Il y a d'abord les économies. C'est plus facile, dans un premier temps, de réfléchir à la façon dont on dépense l'argent que l'on a, qu'à la façon dont on va percevoir de l'argent que l'on n'a pas encore. Autrement dit, ce travail sur les économies est indispensable.

Vous avez évidemment des doublons qui peuvent exister entre le central et les composantes. Là, on renvoie à la question du modèle de l'université, à sa dimension un peu trop facultaire.

On a débuté un travail au mois de juin avec un premier séminaire, qui se poursuit avec un second séminaire au mois de décembre, avec les composantes, sur ce sujet. On va essayer d'identifier des marges de manœuvre à la fois pour renforcer la compétence et en même temps limiter des doublons et réaliser des économies. C'est un premier enjeu. On n'a pas d'idée encore de la marge d'économie que cela représente. C'est un levier, mais qui n'est pas associé à une somme évaluée à ce jour.

Nous avons un travail sur ce que l'on appelle les rémunérations accessoires qui, aujourd'hui, représentent un poste de dépenses extrêmement élevé, dont la Cour des comptes a mis en lumière le caractère exponentiel depuis quelques années et qui suscite un vrai débat.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de constater que les heures complémentaires étaient, en 2017, équivalentes à un montant de 10 millions d'euros par an et qu'elles atteignent aujourd'hui 16 à 17 millions d'euros, peut-être même un peu plus. Cela veut dire que le montant a énormément augmenté.

S'il a augmenté, c'est parce qu'il existe des raisons. Ces raisons peuvent être totalement légitimes. Elles peuvent tenir à l'augmentation des effectifs, elles peuvent tenir à l'augmentation des dispositifs de soutien aux collègues qui s'investissent dans des dispositifs d'accompagnement, par exemple dans le cadre de l'apprentissage.

Toute une série d'items rentre à l'intérieur de ce que l'on appelle ces rémunérations accessoires, mais il faut quand même que l'on regarde si, en termes de RNA, par exemple, il n'y a pas eu des écarts ou quelques dérapages qui pourraient être corrigés et rectifiés, et qui permettrait de réaliser des économies. Sans donner de précisions, dans certaines composantes, les chiffres ont augmenté de 300 % en 5 ans, voire plus. Il faut que l'on regarde cela de manière précise.

Pour l'instant, nous n'avons pas d'idée précise de la marge d'économie envisageable sur ce poste. On l'identifie comme un objet sur lequel il y a des possibilités probables d'économies, mais je suis dans l'incapacité aujourd'hui de vous dire si l'on peut économiser 1, 2, 3 ou 4 millions.

Il y a eu aussi l'effet covid qui a conduit à ce qu'en raison de l'espacement requis entre les étudiants, nous ayons des augmentations de nombre de groupes. Est-ce que

ces augmentations de groupes sont demeurées après l'épuisement du covid ? Je dis l'épuisement parce que ce n'est pas terminé. Est-ce que l'on a continué, pédagogiquement, de rester sur les formats que l'on avait mis en place pour tirer les conséquences du covid ? Les collègues ayant été investis de cours pour tenir compte de l'espacement des étudiants dans le cadre du covid, on ne les a pas forcément déchargés immédiatement après que le covid a commencé à s'épuiser. Il y a un travail à faire sur cela. Peut-être qu'il y a des économies substantielles. Peut-être que ce n'est pas si substantiel que cela. Il faudra que l'on instruisse ce dossier.

En tout cas, la campagne d'emplois représente un dispositif dans le cadre duquel il y a des économies certaines. Nous sommes dès maintenant dans ce temps politique. Si j'évoque l'expression temps politique, c'est parce que nous sommes dès maintenant tenus de travailler à une présentation à nos tutelles de dispositifs d'économies. Nous avons rencontré le directeur du cabinet de la ministre, le 15 septembre, et nous avons rencontré le rectorat il y a trois jours.

La question nous a été posée de savoir si nous étions déjà en train de travailler à ce plan de retour à l'équilibre, quel allait être notre taux de gel de la campagne d'emploi, si nous avons envisagé un gel complet. Les questions sont là et c'est le rôle de l'Etat.

Notre établissement public est lié à l'Etat, quand bien même nous avons une certaine autonomie. L'Etat nous demande des comptes et il est dans son rôle.

Comme nous avons immédiatement un levier où il y a des économies possibles, si nous n'agissons pas ce levier, nous ne sommes pas crédibles. Cela veut dire qu'il n'est pas politiquement sérieux de dire à la tutelle : « *Nous avons un déficit très important, mais, rassurez-vous, nous ne prenons aucune mesure immédiate de gel. Nous maintenons l'emploi tel qu'il est* », alors que notre masse salariale est au-dessus de nos capacités.

Quelle sera l'étendue du gel ? Pour l'instant, ce n'est pas défini. Nous avons, au mois de juillet, fait part d'un possible gel entre 80 et 100 %, avec un message à l'attention des composantes animé par une très grande prudence. Nous sommes aujourd'hui en train d'examiner si l'on ne pourrait pas le restreindre à 50 %. Cela va dépendre des leviers d'économies que l'on pourra identifier en parallèle.

A côté de ce levier d'économies, sur les recettes, on a des signes assez forts que nos recettes devraient augmenter sur certains volets. On a, par exemple, du côté de la recherche, une augmentation significative des contrats qui devraient apporter au moins 2 millions de plus que l'année dernière. On a, en FA, dans certaines

composantes, des nouvelles encourageantes. Certaines UFR se sont mises à la FA, alors qu'elles ne le faisaient pas auparavant. Il faut rester optimiste sur ce point.

J'ai lu qu'il était absolument insensé d'envisager le gel. Non, ce n'est pas du tout insensé. C'est ce que font tous les établissements qui connaissent une situation comparable à la nôtre. Après, la question est de savoir quelle sera l'intensité de ce gel.

Où en sommes-nous précisément ? D'abord, le travail est en cours. Il n'y a aujourd'hui aucune décision arrêtée. Nous sommes en train de réfléchir à une règle de participation de l'effort.

Nous avons établi des données, grâce aux services dont je remercie le travail. Nous avons essayé de faire des simulations, d'établir des scénarios dans lesquels on tient compte de la situation de chacune des composantes. Vous savez qu'elles ne sont pas toutes dans la même situation, ce qui signifie que l'on ne peut pas demander un effort égal à chacune d'entre elles, sans quoi ce serait traiter de manière égale des situations inégales, ce qui serait un problème. L'objectif est évidemment de garantir que la mission de service public demeure protégée au maximum.

Nous avons donc un travail en cours sur ce sujet. Pour l'instant, il est assez avancé dans le cadre de la relation avec les services. Nous le discuterons plus précisément à la prochaine réunion des vice-présidences, la semaine prochaine. Nous présenterons ensuite à l'ensemble des doyens les résultats qui ressortent à la fois de ce travail avec les services et des discussions qui auront eu lieu au sein de la réunion des vice-présidents. Nous en sommes là.

Par rapport à la situation du déficit, à la situation de la subvention qui est évidemment insuffisante, à la situation des mesures salariales, nous avons préparé un projet de motion que nous souhaiterions vous soumettre. On peut l'afficher.

C'est un projet. Si vous souhaitez l'enrichir, vous êtes évidemment les bienvenus pour établir des propositions. On a poursuivi l'échange ce matin entre nous et il y a une phrase que l'on souhaiterait ajouter, qui nous semble le mériter. Mais peut-être que l'on peut vous laisser déjà la lire ; elle est assez courte.

Avant qu'elle soit affichée, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, il y a beaucoup d'universités en difficulté. Vous avez, au sein de France Université, une grogne extrêmement forte. Une vingtaine d'universités sont dans le rouge.

Il y a eu dans *AEF*, il y a deux jours un communiqué Udice, qui souligne que les très grosses universités, qui sont pourtant très dotées, pensent avoir des déficits significatifs et qu'elles sont extrêmement inquiètes. Le président de PSL, dans ce même article, indique qu'il se demande si la France aime ses universités.

L'objectif de la motion est à la fois d'évoquer le fait que l'on a un problème de sous-financement, mais aussi de vous proposer de nous associer à la démarche de France Universités, en ayant à l'esprit que cette réaction de l'UPEC ne serait pas seulement une réaction propre à l'UPEC, mais aussi une réaction dans un ensemble collectif. Je crois que c'est un message important. Je vous propose de la lire avec vous.

*« L'UPEC, dont les effectifs étudiants ont, depuis six ans, crû beaucoup plus vite [il manque un mot] que la subvention pour charge de service public, présente une sous-dotation de plusieurs dizaines de millions d'euros par an, en comparaison avec d'autres universités et également avec le niveau de subvention qui était le sien en 2017. »*

Pour votre information, j'ai le calcul. Si notre subvention était celle de 2017, on aurait un peu moins de 25 millions d'euros de plus par an.

*« L'injonction étatique d'accueillir toujours plus d'étudiants sans soutien financier adapté en conséquence ne permet pas à l'établissement d'assumer ses missions de service public dans des conditions satisfaisantes et entraîne une forte dégradation des conditions de travail de ses différentes communautés professionnelles.*

*Les mesures salariales décidées et, pour certaines d'entre elles annoncées par le ministre de la Transformation de la Fonction publique, notamment en matière de revalorisation du point d'indice, apparaissent comme indispensables.*

*(Enregistrement 4)*

*Mais l'ensemble de ces mesures n'a pas été compensé en 2022 et ne semble l'être que de manière partielle en 2023 et 2024.*

*Une telle contrainte budgétaire ne peut cependant être absorbée sans altérer, voire mettre en péril à court terme, l'accueil et la formation des étudiants, la recherche, l'innovation ainsi que la rénovation des campus, a fortiori dans un contexte inflationniste où les coûts de l'énergie ne cessent d'augmenter.*

*Le conseil d'administration de l'UPEC s'associe aux craintes exprimées par France Universités et à la demande des présidentes et présidents d'université tendant à ce*

*que, dans le cadre de la discussion parlementaire relative au projet de loi de finances 2024, l'Etat finance les mesures qu'il décide et ne les laisse pas sans compensation à la charge des établissements. »*

Il y a un élément que l'on pourrait ajouter, c'est un texte qui vous est proposé. C'est un projet. Si vous avez le souhait de l'enrichir, vous êtes vraiment les bienvenus. Il s'agirait de dire que l'UPEC demande avec force le rehaussement de sa subvention pour charge de service public, ce qui n'apparaît pas dans le texte. La première partie étant le constat de son caractère insuffisant, ce serait quelque chose que l'on pourrait penser à ajouter, mais je vous laisse réagir. C'est une proposition. C'est très ouvert au débat.

**Mme CHEVALIER.**– Avec la présentation qui nous a été faite, tout à l'heure, des effectifs d'étudiants en plus, de budget en moins, etc., il faudrait peut-être le documenter davantage. Au lieu de dire « *toujours plus* » et « *de moins en moins* », on pourrait ajouter combien cela fait de plus.

**M. GILBERT.**– Oui, on peut.

**Mme CHEVALIER.**– Quand même, cela documente.

**M. GILBERT.**– Le chiffre que l'on pourrait ajouter est le suivant, et le mode de calcul du ministère que nous adoptons, lorsque nous discutons de données avec lui, c'est le nombre d'étudiants en exceptant la FC et la FA. De 2017 à 2022, le chiffre exact, c'est 20 % d'augmentation de l'effectif étudiant, hors FA et hors FC. Et l'évolution de la subvention est de 8 %. Donc, il y a un décrochage.

Oui, Benoît.

**M. VALLEE.**– Est-ce que les augmentations des précédents budgets suivaient cette évolution ? Si l'on fait juste un rapport de pourcentage entre une augmentation d'étudiants de 20 % et une augmentation de la dotation de 8 %, effectivement, il y a un delta. Je l'entends. Mais si vous comparez encore avec les années antérieures, est-ce que les deux sont toujours en rapport ?

Quand le nombre d'étudiants baissera, le ministère vous dira : « *Cela a baissé de 20 %, on vous prend 20 %.* » Et, là, vous direz : « *Non, on ne vous redonne que 8 %.* » Quelle est l'évolution ? Quel est le rapport entre l'augmentation du budget et le nombre d'étudiants ? Ce n'est pas 20 %. L'un ne suit pas l'autre. Ce que je veux dire, c'est qu'il ne faut pas demander des choses qui ne sont pas cohérentes.

Je continue mon propos. Je vous ai écouté avec attention, Monsieur le Vice-président. Je vous ai entendu dire qu'à partir de septembre, vous n'aviez pas les informations, les indicateurs, etc., et que vous réfléchissiez, et je vous invite à relire certains procès-verbaux. Dès le début de l'année, je crois, votre prédécesseur indiquait la possibilité de geler la campagne d'emploi. Je me dis que depuis janvier, rien ne s'est passé sous le soleil de l'UPEC. Vous voyez ce que je veux dire ? Je ne sais pas si vous êtes réellement en situation de demander la même chose.

**M. GILBERT.**– Je vais aborder le sujet juste après.

**M. VALLEE.**– Il y a un manque de crédibilité, un manque de prise de conscience.

**M. GILBERT.**– Là, on change le sujet. On y reviendra après, mais on change de sujet. Je réponds à la question qui est dans le sujet.

La subvention est calculée par rapport au nombre d'étudiants et c'est un ratio par tête en fonction d'une catégorie. Pour les années passées, je n'ai pas le calcul. Je n'ai pas la réponse à votre question précise parce que je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais les services les ont. On était, à un moment donné, à 7 000 euros. On est descendu, on est descendu et, maintenant, on est à 5 500 euros. On est parmi les moins dotés d'Ile-de-France.

Pour vous donner une donnée de comparaison, à l'université Paris 13, ils ont 200 millions de subvention et 25 000 étudiants. On a 221 millions et l'on a 41 000 étudiants. Là, je parle de tous les étudiants, je ne parle pas seulement des étudiants de FI. Il y a quand même des disparités très fortes. A Saclay, c'est 12 000 euros par étudiant. Et il n'y a pas que Saclay à 12 000 euros, d'autres universités sont extrêmement bien placées en termes de dotation. Nous sommes vraiment dans des dotations extrêmement faibles.

Ces informations ne sont pas publiques, c'est-à-dire que vous ne trouverez aucun site public dans lequel vous avez des informations sur les dotations par étudiant dans les différentes universités. On a obtenu ces informations grâce à la Cour des comptes qui nous a donné elle-même des éléments de comparaison. C'est là que l'on a pris la mesure de l'énorme écart qui existait entre notre niveau de soutien et le niveau de soutien d'autres universités.

Par ailleurs, nous sommes une université dite complète avec médecine et sciences dures. Or ce sont les champs scientifiques qui sont les plus consommateurs de crédits. Quand vous avez une université avec essentiellement des SHS, ce n'est pas

du tout les mêmes coûts. *A fortiori*, nous ne devrions pas être à ce niveau extrêmement bas de soutien en termes de subventions. Autrement dit, il y a des éléments extrêmement objectifs, qui sont convaincants pour reconnaître que notre subvention n'est pas à la hauteur.

Par contre, je n'ai pas les chiffres que vous mentionnez. Dans l'hypothèse où l'on aurait moins d'étudiants, l'Etat reprendrait une partie de la subvention. A la rigueur, ce serait normal. On ne peut pas vouloir gagner et ne jamais perdre si les effectifs bougent. La question, c'est le montant par étudiant. Si l'on descend trop bas, à un moment donné, cela ne fonctionne plus.

Là, on est à un niveau qui est vraiment très compliqué. Le niveau de 2017, en ratio par rapport à aujourd'hui, ce serait presque 25 millions de plus. Si vous regardez d'autres universités également complètes sur le territoire français, on a eu quelques éléments de comparaison et il nous manque parfois beaucoup plus que 25 millions, alors que les universités ont la même taille que la nôtre et qu'elles sont également complètes.

L'autre question sort de la motion. On pourra en reparler après, si vous voulez. Lucas.

**M. LEVREL.**– Je reviens sur ce chiffre que tu viens de donner, à savoir qu'il manque 25 millions à l'UPEC s'il était au même niveau de dotation par étudiant que des universités comparables.

**M. GILBERT.**– Qu'en 2017.

**M. LEVREL.**– Ah ! Que 2017.

**M. GILBERT.**– Avec des universités comparables, ce serait plus. En fait, les universités complètes sont plutôt à 6 500 ou 6 600. On a donc 1 000 euros d'écart. Si tu fais le calcul, tu prends le nombre d'étudiants que l'on a et tu rajoutes 1 000 euros, c'est plutôt 80 millions qui manquent.

**M. LEVREL.**– *A fortiori*, je trouve que ces nombres contrastent énormément avec les revendications à la fin de la motion, qui est de seulement demander des mesures qui tendent à ce que l'Etat compense les mesures indiciaires et de pouvoir d'achat en général. Dans la note de l'ordonnateur que l'on va lire tout à l'heure, cela se monte pour l'UPEC à 2,6 millions. Il manque une jambe et l'on demande une béquille.

**M. GILBERT.**– Il manque plus que 2,6 millions, Lucas. Tout à l'heure, tu as entendu les chiffres que j'ai donnés. C'est plutôt 12 millions, l'ensemble des mesures Guérini,

acte 1 et acte 2. Et, là, on nous a annoncé une compensation à hauteur de 50 % pour l'acte 2, pour 2024. La jambe et la béquille, ce n'est pas exactement cela.

**M. LEVREL.**– Il n'en reste pas moins que ces compensations sont très inférieures aux 25 ou aux 80 millions.

**M. GILBERT.**– J'ai ajouté, juste avant de présenter le texte, que nous avons poursuivi l'échange entre nous et que nous avons observé qu'il manquait la formulation selon laquelle l'établissement demande avec force le rehaussement de sa subvention. Ta remarque est tout à fait juste.

**M. H'LIMI.**– Je voudrais savoir si l'on pourrait ajouter, dans l'avant-dernier paragraphe, un mot sur les conditions d'études, en disant que cela va mettre en péril à court terme l'accueil et la formation des étudiants à la recherche et les conditions d'études des étudiantes et des étudiants. On pourrait ajouter que c'est dans un contexte inflationniste et d'augmentation de la précarité étudiante. Je ne sais pas si cela peut être accepté.

**M. GILBERT.**– Oui, tout à fait.

**M. DARRIBÈRE.**– A qui est destiné ce texte ?

**M. GILBERT.**– Ce texte va être mis sur le site de l'UPEC s'il est adopté par le conseil d'administration. Il est communiqué à France Universités, il est communiqué au ministère. C'est un message politique à l'attention de l'Etat et à l'attention des autres universités. C'est aussi un message à l'attention de la communauté de l'UPEC et des partenaires du territoire avec lesquels nous travaillons.

**M. DARRIBÈRE.**– Merci. Je peux faire un commentaire *off*, Monsieur le Président ?

**M. GILBERT.**– Absolument.

**M. DARRIBÈRE.** – *Commentaire off [...].* Il manque des données. Il manque la spécificité de l'UPEC que vous avez rappelée, c'est-à-dire la multitude de formations, le fait qu'elle est pluridisciplinaire avec des coûts qui sont totalement différents de l'université X, qui n'a pas la santé, etc.

Je pense qu'il faut rajouter la problématique de la précarité étudiante et faire apparaître les engagements spécifiques de l'UPEC. Vous avez des engagements environnementaux, vous avez des engagements sociétaux, des engagements d'insertion et de diversité.

Sinon, ce papier, ce sera un papier parmi d'autres. Et n'apparaissent pas suffisamment l'importance de l'UPEC et de son rôle pour la collectivité en général, les étudiants en particulier, et l'implication de l'ensemble des équipes pédagogiques et administratives.

**M. GILBERT.**– En général, les motions, si vous en consultez sur le site France Universités...

**M. DARRIBÈRE.**– Je ne suis pas politique, je suis entrepreneur.

**M. GILBERT.**– En général, les motions sont très courtes. Ce sont des textes en général extrêmement courts, mais cela n'ôte rien à votre appréciation. On peut ajouter des éléments, bien sûr.

**M. LE PRÉSIDENT.**– On peut être plus *punchy*. Ce texte est un peu un *draft*. Un enrichissement est en ligne avec les administrateurs.

**M. DARRIBÈRE.**– Il faut être plus *punchy* et montrer les spécificités de l'UPEC. Il y a je ne sais pas combien d'universités en France, l'UPEC a quand même des spécificités qu'il faut mettre en avant par rapport à cette problématique de l'implication financière de l'Etat sur l'UPEC.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je suis tout à fait d'accord. C'est ce que l'on a dit hier à la journalisée, très fortement. On a été très *punchy*, hier. Pour laisser avancer le conseil d'administration, on va le retravailler. De votre côté, vous pouvez travailler un peu le texte aussi. On va le travailler et faire une proposition.

**M. GILBERT.**– Idéalement, il faudrait que l'on vote une nouvelle version à la fin de la séance. Il ne faut pas attendre.

**M. LE PRÉSIDENT.**– On va retravailler une proposition. Frédéric, est-ce que l'on peut travailler un peu le texte avec ces éléments ? On reverra cette proposition en fin de parcours.

Juste un mot parce que cela a été abordé également dans les communiqués. D'abord, pour la dalle, nous ne sommes pas responsables, contrairement à ce qui est dit, d'une façon que je trouve fautive, par un certain nombre de collègues.

Effectivement, il y a une maîtrise d'œuvre, une maîtrise d'ouvrage et une entreprise, et il s'agit bien d'une bagarre entre la maîtrise d'œuvre et une entreprise. La maîtrise d'œuvre se bagarre avec une entreprise choisie d'ailleurs par la maîtrise d'œuvre, Coreal, une entreprise qui a pignon sur rue, à La Défense.

C'est une bagarre avec des noms d'oiseaux depuis maintenant plusieurs mois, et qui est extrêmement désagréable. De temps en temps, je voudrais être dans une série américaine où un avocat arriverait en disant : « *On n'est pas d'accord, vous avez une note de plusieurs millions à verser à l'UPEC.* » Non, ce n'est pas possible parce que l'on est coincé administrativement, et Simon Demeret ne néglige pas du tout son temps de bagarre. Simon est quelqu'un qui a son franc-parler, notamment sur ce sujet. Et il y a évidemment Julien Aldhuy, le VP, et Raphaël.

De fil en aiguille, on avance quand même. On peut cogner, mais on est piégé. C'est dû au fait que ce n'est pas l'UPEC qui est responsable. Vraiment, quand vous faites des communiqués, soyez précis. Mais on a avancé juridiquement, avec le service juridique, pour ouvrir une porte qui va quand même faire que les choses vont avancer.

Qu'est-ce qu'il s'est passé ? L'état de la dalle n'est pas tout à fait ce qui était convenu, et il faut doubler l'entreprise qui fait les travaux par un contrôle. Cela a été accepté, cela semble être accepté. Simon va peut-être dire un petit mot là-dessus. Cela a été accepté par les parties et cela va ouvrir de nouveau le chantier, en commençant par des carottages – Julien Aldhuy n'est pas là aujourd'hui, il vous aurait expliqué cela bien mieux que moi –, voire des destructions partielles dans le droit de la dalle pour regarder ce qu'il faut faire.

En tout cas, cela permettra de faire redémarrer les travaux, et tant mieux, de cette dalle qui ressemble plus à une mare aux canards qu'à autre chose. Simon, vous voulez dire un mot ?

**M. DEMERET.**– Je vais reprendre rapidement. Concrètement, en réalité, la maîtrise d'œuvre a suspendu sa mission de VISA à l'égard de l'entreprise titulaire du lot gros œuvre, l'entreprise Coreal, en nous demandant, passés plusieurs mois de suspension, la résiliation du contrat avec cette société, sans nous donner d'éléments qui nous permettaient de résilier.

Et en droit de la commande publique, vous savez que la résiliation d'un marché ne se fait pas comme cela, sauf à courir le risque de devoir indemniser notre cocontractant à hauteur de l'intégralité de son manque à gagner, ce qui, pour la taille du chantier de la dalle, est colossal, notamment pour l'entreprise et le risque financier que l'on pouvait faire courir à l'UPEC.

C'est une résiliation que l'on a évidemment refusée, avec l'avis également de nos conseils. On n'a pas décidé cela tout seuls. On a donc organisé finalement une sorte de médiation entre cette maîtrise d'œuvre et l'entreprise titulaire du lot gros œuvre,

de sorte que le dialogue reprenne et que l'on comprenne réellement les éléments de blocage.

Une des solutions qui a été mise sur la table et qui a été acceptée à la fois par l'entreprise titulaire, la maîtrise d'œuvre et l'université, c'est de renforcer la mission de VISA de la maîtrise d'œuvre en ayant recours à une société sous-traitante de leur côté.

Les relations reprennent. Pas plus tard qu'hier, on a de nouveau lourdement insisté pour dire à quel point la situation était devenue urgente et que les conditions dans lesquelles on accueillait à la fois nos étudiants et notre personnel étaient absolument inacceptables. Les choses reprennent, maintenant, en septembre.

Après, je devrais rentrer dans la dimension des travaux que je maîtrise beaucoup moins, mais, concrètement, la dimension des études va reprendre pour une exécution des travaux au mois de janvier.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci. On aura peut-être l'occasion... En tout cas, quand vous attaquez l'établissement, c'est opposable.

**M. VALLEE.**– Vous nous agressez en disant qu'il faut faire attention aux propos et que l'on attaque l'UPEC. On a envoyé quelque chose et l'on a juste... Premièrement, en conseil d'administration, j'avais demandé que vous communiquiez, chose qui n'a pas été faite. Relisez les procès-verbaux.

Ce que l'on a pu envoyer, c'est que les travaux allaient durer à cause d'un problème structurel, et l'on indiquait qu'il y avait une mésentente entre l'UPEC, les maîtres d'œuvre et l'entreprise qui était chargée de faire les travaux. Dans cette phrase, je ne sais pas si c'est...

**M. LE PRÉSIDENT.**– Il n'y a pas de mésentente avec l'UPEC. Là-dessus, l'UPEC essaie plutôt de...

**M. VALLEE.**– On a bien parlé d'un problème structurel. On n'a pas dit que c'était l'établissement. Après, comment dire ? On était sur ce qui pourrait être mis en œuvre pour sécuriser les trajets. On ne peut pas dire que c'est une attaque de l'UPEC.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je ne cible personne, mais quand même.

**M. VALLEE.**– Je suppose que c'est pour nous.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Si vous vous êtes senti visés, c’est autre chose. En tout cas, il y a des éléments qui ne relèvent pas de l’UPEC, et l’UPEC se bagarre.

**M. VALLEE.**– Tout à fait.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je peux vous dire que les services juridiques sont vraiment...

**M. VALLEE.**– Monsieur le Président, je vous invite quand même à aller jusqu’au bâtiment B, parce que ce matin, il était très compliqué de circuler. Entre l’eau d’un côté et le bois complètement pourri de l’autre, nous allons avoir des soucis.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je suis d’accord. J’en ai d’ailleurs discuté avec Raphaël, ce matin.

**M. VALLEE.**– Le sens de ce message était que des choses soient mises en place avant la rentrée.

**M. LE PRÉSIDENT.**– En tout cas, ce n’est pas l’UPEC, vous l’avez compris. Vous avez compris aussi, sur les planches pourries sur lesquelles on circule et qui devraient être changées, que, là encore, il faut vraiment insister juridiquement auprès des entreprises parce que c’est très compliqué.

Je peux vous dire que l’on se bagarre. Et d’une manière générale, on se bagarre. Pour certains qui me connaissent, de temps en temps, je cogne. Là-dessus, on cogne, mais il faut avancer aussi dans l’ordre parce que, juridiquement, on est un peu piégé. En tout cas, cela redémarre, c’est plutôt une bonne nouvelle. Cela ne va pas être spectaculaire parce qu’ils vont faire des trous. En tout cas, cela redémarre et c’est plutôt une bonne nouvelle.

C’était une incise dans ce conseil d’administration d’information.

**M. VALLEE.**– Et l’indice de la construction intervient dans le coût financier de cette dalle. Je voudrais savoir si vous l’avez budgétisé.

**M. LE PRÉSIDENT.**– On y reviendra.

### **1.3 Approbation du procès-verbal de la séance en date du 7 juillet 2023**

**M. GILBERT.**– Nous poursuivons l’ordre du jour avec le point 1.3, qui concerne l’approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2023. Avez-vous des observations à formuler ?

**Mme CHEVALIER.**– En lisant le procès-verbal, on se rend compte que les promesses qui ont été faites de communication de documents n’ont pas donné lieu à communication de documents.

**M. GILBERT.**– Par exemple ?

**Mme CHEVALIER.**– Par exemple tout ce qui est autour d’Erasme, de PowerPoint Erasme. Je reprends page 26, page 29, page 32, pages 72, 82 et 83. Je ne sais plus comment c’est formulé, mais, à chaque fois, vous dites : « *On vous l’envoie. Ce sera transmis.* » Etc. En fait, les administrateurs n’ont rien reçu.

**M. GILBERT.**– J’ai demandé que la convention demandée par Monsieur H’Limi soit mise sur le SharePoint.

**Mme CHEVALIER.**– Il y avait le PowerPoint présenté par Romain Aparicio.

**M. GILBERT.**– On va l’ajouter.

**Mme CHEVALIER.**– Il n’y avait pas que cela. Je veux bien renvoyer, mais à chaque fois, c’est l’occasion de se rendre compte de cela. Et puis, il y a des coquilles.

**M. GILBERT.**– Par exemple ?

**Mme CHEVALIER.**– Par exemple, Lucas dit quelque chose. En fait, il dit « *enseignant* » et il est écrit « *enseignement* ». Ce n’est pas très grave, on peut traduire. C’est page 47. En page 58, je fais référence au truc du RNA, la P2.6.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Vous pouvez corriger, c’est fait pour.

**Mme CHEVALIER.**– En fait, c’est...

**M. GILBERT.**– Oui, « *enseignement* ».

**Mme CHEVALIER.**– J’ai quelques coquilles. On ne va pas faire la liste maintenant.

**M. GILBERT.**– D’accord. Je vais regarder pour le document Erasme. Je demanderai à Monsieur Aparicio que le service le mette sur le SharePoint.

**Mme CHEVALIER.**– Il est annoncé aussi en page 53, par le vice-président chargé du conseil d’administration, qu’il y aurait une discussion au conseil d’administration de septembre sur le plafonnement du RIPEC 2.

**M. GILBERT.**– Cela, je le sais bien. On n’a pas eu le temps de le traiter. Ce sera pour un prochain conseil d’administration. Je n’avais pas oublié que c’était annoncé.

Je le soumets au vote. Qui s’y oppose ?

**Mme HMAMOU.**– Attendez, il y a les procurations.

**M. GILBERT.**– Oui.

**Mme HMAMOU.–**

- Madame Bergès donne procuration à Monsieur Gilbert,
- Monsieur Barbot donne procuration à Madame Goffin
- Monsieur Lacheny donne procuration à Monsieur Vallée,
- Monsieur Hebbrecht donne procuration à Monsieur Dubois Randé,
- Madame Beaulnes–Sereni donne procuration à Monsieur Gilbert,
- Madame Simon–Deck donne procuration à Monsieur Dubois Randé,
- Madame Mattei donne procuration à Madame Nguyen.

**M. GILBERT.–** Je sou mets au vote. Qui s’oppose ? Par procuration ? Qui s’abstient ? Par procuration ? Je vous remercie.

*Le conseil d’administration approuve le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2023 à **l’unanimité** à la majorité avec **29 votes favorables et 1 abstention**.*

### Points soumis à discussion

#### 1. VIE INSTITUTIONNELLE

##### **1.1 Election du vice-président chargé de la valorisation de la recherche et de l’innovation**

**M. GILBERT.–** Nous passons donc aux points soumis à discussion, avec le premier point qui concerne la vie institutionnelle, l’élection du vice-président chargé de la Valorisation, de la Recherche et de l’Innovation. Je passe la parole à Florence Allard–Poesi.

**Mme ALLARD–POESI.–** Bonjour. Je suis Florence Allard–Poesi. Pour rappel, je suis la vice-présidente de la Recherche et de la Commission de la recherche. Je pense que vous le savez, mon année dernière a été particulièrement occupée par la réponse à un appel à projets qui s’appelle « Pôle Universitaire d’Innovation ».

Nous avons candidaté avec l’université Gustave Eiffel, la COMUE Paris–Est, l’Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et l’EnvA à cet appel, qui vise à nous aider à coordonner nos efforts, à l’échelle de Paris–Est, pour valoriser les travaux de recherche et nous encourager à l’innovation. Cet appel à projets a nécessité deux campagnes, on va dire.

Nous avons, dans un premier temps, été pré-qualifiés, puis auditionnés, enfin qualifiés – admissibles, on va dire –, puis de nouveau auditionnés. Nous en sommes à la troisième phase, où il faut de nouveau déposer un projet.

Notre candidature a été retenue, malheureusement pas à la hauteur du financement que nous avons initialement demandé. Nous avons demandé, pour rappel, un financement de 11 millions d'euros pour l'ensemble du site et nous n'avons obtenu que 2,5 millions d'euros, un financement dit « d'amorçage » pour les deux années à venir, si les informations sont exactes.

Nous devons donc, d'ici le 10 octobre, de nouveau déposer un projet amendé pour montrer comment nous allons utiliser, et c'est bien normal, les 2,5 millions d'euros qui nous sont attribués.

Sur l'utilisation même de ces fonds, l'essentiel des efforts est mis sur le travail autour d'un système d'information portant sur la valorisation et l'innovation à l'échelle de Paris-Est. C'est le premier point. Et puis, des efforts seront faits en termes d'accompagnement des enseignants-chercheurs et des doctorants pour les sensibiliser et les accompagner dans leurs projets éventuels d'entrepreneuriat, jusqu'au dépôt de brevet, par exemple.

C'est un projet qui tient beaucoup à cœur à l'équipe parce que l'UPEC, comparativement aux autres instituts et institutions de Paris-Est, est un peu en décalage, un peu en retard, sur ce volet. C'est aussi une opportunité pour nous de suivre le mouvement et d'améliorer l'accompagnement que peut proposer la Direction de la Recherche et de la Valorisation, mais également notre propre sensibilisation à ces volets en tant que chercheurs, par-delà l'activité contractuelle qui est tout à fait dynamique à l'UPEC.

Ce dossier nécessite, aujourd'hui, à la fois des compétences que malheureusement je n'ai pas sur le volet de la valorisation, mais également un suivi fort, régulier et politique de ce dossier qui, vous l'avez compris, est assez complexe parce qu'il nécessite une coordination à l'échelle politique avec une autre université et d'autres écoles à l'échelle de la COMUE.

C'est pourquoi j'ai demandé à notre président, et cela a été accepté, qu'il y ait un vice-président Valorisation et Innovation pour prendre en charge ce dossier et plus largement pour accompagner le renforcement du pôle UPEC Transfert & Innovation.

*(Enregistrement 5)*

C'est une cellule qui avait été, il y a plus de deux ans, au sein de la DRV et qui montre tout son intérêt, avec un accompagnement sur les volets propres à la propriété intellectuelle, dépôts de brevets et partenariats, et pour lequel, encore une fois, on a besoin, en termes politiques, d'un soutien fort.

J'ai sollicité cet accompagnement politique et la création d'une vice-présidence Valorisation de la Recherche et Innovation. Elle a été acceptée. Nous avons recherché des candidats potentiels. Se porte aujourd'hui candidat auprès de vous, le professeur Amine Nait Ali, qui va vous présenter sa candidature ainsi que sa lettre de mission. Merci.

**M. NAIT ALI.**– Merci Florence. Bonjour à toutes et à tous. Je me présente, Amine Nait Ali. Je suis professeur des universités, attaché à la Faculté des Sciences et aussi chercheur au laboratoire LISSI, qui est géré par l'IUT.

Je suis enseignant-chercheur depuis 1999 à l'UPEC. Je travaille dans le domaine du traitement du signal, du traitement d'image, du traitement des données, de l'intelligence artificielle et en particulier de la biométrie appliquée dans le domaine médical, et aussi pour la santé. Nous avons beaucoup d'applications qui font appel à l'intelligence artificielle, pour l'analyse du visage, en particulier.

Au niveau de mon expérience en enseignement, je suis responsable d'un master international de biométrie et de vision intelligente, également à la Faculté des Sciences. En ce moment, je coordonne un master Erasmus avec nos collègues finlandais, mais aussi avec l'université Jean Monnet et l'Ecole polytechnique d'Italie. C'est un master qui fonctionne très bien.

J'ai oublié de dire qu'actuellement, j'ai la fonction de vice-doyen aux Relations internationales, la faculté représentée par Yann, ici présent. J'ai discuté avec lui récemment de cette nouvelle mission. Yann a été très compréhensif – et je pense que tu peux le confirmer, Yann – concernant cette mission. Lorsque Florence m'a sollicité et m'a expliqué le dossier, dans quel contexte cela a été soumis, je me suis penché sur la chose.

Ce Pôle Universitaire d'Innovation, je pense que c'est quelque chose qui est très intéressant. Cela m'intéresse. J'ai plongé dans des dossiers, jusqu'à présent, pour voir cette structure. Je n'ai pas encore officiellement assisté à des réunions du consortium des fondateurs de ce PUI SEville. Pourquoi SEville ? C'est pour santé, environnement et ville. Normalement, je vais pouvoir contribuer efficacement avec les protagonistes.

Il faut savoir, pour ce PUI, que 165 millions d'euros ont été injectés par le gouvernement pour lancer ce projet. Nous avons obtenu 2,5 millions d'euros, c'est ce que Florence a précisé. J'ai regardé un petit peu les statistiques, ou plutôt la répartition pour les autres universités. Par exemple, c'est 11 millions d'euros pour Saclay et 10 ou 11 millions pour l'université de Grenoble.

On est dans une phase d'amorçage. C'est un *challenge*, c'est clair. C'est un *challenge* pour nous et l'on va voir justement comment on va pouvoir gérer ces 2,5 millions d'euros pour valoriser la recherche, notamment en créant un écosystème. Florence a parlé d'un système d'information qui va être mis en place au niveau de la COMUE. Je pense que c'est un souffle qui sera donné à la valorisation de la recherche.

Je vais certainement faire le tour des directeurs de Recherche, des unités de recherche. De toute façon, c'est un travail qui va se faire en collaboration avec les unités de recherche, mais aussi avec les différentes VP et les services. Concernant la DRV, je ne sais pas si Béatrice est là. Je suis vraiment ravi de collaborer avec la DRV pour essayer de mettre en place une stratégie.

Concernant cette stratégie, de toute façon, ce qui est clair, c'est que l'on peut quantifier nos résultats en utilisant des indicateurs. Il y a des indicateurs qui sont très clairs, on appelle cela les KPI – *key performance indicators*. On va partir à l'instant t0, et l'on se projettera dans le futur pour voir comment ces indicateurs pourront s'améliorer.

Il y a une chose très importante que je dois souligner. Il s'agit de cette idée de renforcer la création de *start-up*. C'est aussi une volonté du gouvernement. L'objectif est de passer à 500 créations de *start-up* par an d'ici 2030. C'est dans le cadre du plan « France 2030 ».

Dans l'ensemble des PUI acceptés en 2023, il y a eu 129 créations de *start-up*. C'est pour l'ensemble des PUI, ce qui représente 29 universités. Si l'on fait le calcul, cela revient à peu près à 4 ou 5 *start-up* par an et par université. C'est quelque chose de moyen, mais la distribution n'est pas du tout uniforme. Il y a donc des universités qui vont beaucoup plus loin que l'UPEC. Je pense que c'est là que l'on a un petit retard. Florence, peut-être que tu peux me le confirmer.

Sur ce retard, à mon avis, il faut avoir une stratégie d'incitation, de communication et d'accompagnement avec les différents services pour essayer justement de redresser la barre. Bien sûr, cela ne peut se faire qu'avec les différents... On a aussi des experts et des services qui vont nous aider à atteindre les objectifs. En tout cas, je pense que

nous avons une référence, et c'est grâce à cette référence que l'on va pouvoir quantifier nos efforts pour se demander si l'on va dans la bonne direction ou non. Il y a une ligne directrice et c'est quelque chose de très important.

Concernant le PUI, c'est un axe prioritaire. Cela va donc demander beaucoup d'efforts à déployer. En parallèle, je pense que l'UPEC mérite d'avoir une vitrine de la valorisation de la recherche.

J'ai une petite expérience, en visitant plusieurs universités dans le monde. Cela me donne aussi des idées que je souhaiterais partager avec vous à l'avenir, sur la valorisation de travaux. Cela va venir. Cette vitrine, cela peut être physique comme cela peut être virtuel. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais c'est quelque chose qui va se faire peut-être en parallèle, avec le souhait d'instaurer une culture.

En effet, il faut bien savoir qu'au niveau de l'UPEC, certes, on a des produits, mais ce n'est pas parce que l'on a un bon produit que l'on sait le vendre. La valorisation, c'est plutôt la mise dans une vitrine valorisant un travail de recherche à travers des projets. Il y a une culture, on doit juste travailler sur ce point qui est très important.

Progressivement, j'espère que l'on va arriver à s'accrocher et à atteindre les standards. Il existe des standards de valorisation, et en termes de dépôt de brevets aussi. On souhaite travailler aussi avec, par exemple, l'école doctorale, parce qu'il y a un vivier énorme, un potentiel. On va communiquer avec les doctorants pour leur expliquer ce qu'est une *start-up*, pourquoi, et quelles sont les aides disponibles pour qu'ils puissent concrétiser leurs projets. Sans oublier que derrière tout cela, il y a la SATT Erganeo. Là, on travaille avec la SATT et je pense que c'est un soutien énorme.

Si vous avez des questions, c'est avec plaisir que j'essaierai d'y répondre. Merci à vous.

**M. GILBERT.**– Merci beaucoup, cher Amine. Avez-vous des questions ?  
Vérène Chevalier.

**Mme CHEVALIER.**– C'est moins sur votre candidature que sur le PUI, les moyens dont il dispose et son articulation, justement, avec la SATT. En fait, si l'on compte la COMUE, l'EnvA, les Ponts et Chaussées, Gustave Eiffel et nous, cela fait cinq établissements. Si les fonds d'amorçage sont de 2,5 millions d'euros – mais j'imagine que cela ne se divise pas comme je vais le dire –, cela fait 500 000 pour chacun.

Je voudrais savoir si l'on a une estimation de ce qu'a coûté le montage, c'est-à-dire en comptant le projet et les deux différentes campagnes, la troisième phase, le retour,

réécrire, remachiner, sans doute avec des cabinets de conseil, etc. Tout cela, c'est ma première question. Peut-être que l'on aura 1 million au lieu de 500 000, mais combien cela a-t-il coûté, en gros ?

Quelle est la probabilité que ce fonds d'amorçage débouche sur des financements, vraiment ? Et comment fait-on pour faire ce que l'on avait dit que l'on ferait avec 11 millions, mais avec seulement 2,5 millions ?

**Mme ALLARD-POESI.**– Merci, Véréne. Effectivement, la première chose, c'est que malheureusement, on ne fera pas, avec 2,5 millions, ce que l'on avait prévu de faire avec 11 millions. Des priorités ont donc été définies à l'aune de cette réduction financière.

La première des priorités, c'est la mise en place d'un système d'information sur ce volet de la valorisation et de l'innovation, d'une part, et la coordination des efforts à l'échelle de l'ensemble des partenaires du site. En effet, sur ce volet, en tout cas, nous ne travaillons pas ensemble. En fait, la priorité est là, c'est-à-dire travailler ensemble sur ce volet de la valorisation.

Très honnêtement, sur ce volet, par rapport à notre partenaire premier qui est UGE, on va dire que nous ne pouvons que bénéficier de cette collaboration parce que, notamment grâce à l'IFSTTAR, ils ont vraiment cette culture du dépôt de projets en termes de valorisation, et également cette orientation ingénieur qui va vers le dépôt de brevet et la création de *start-up* en particulier.

Nous ne ferons bien évidemment pas ce qui était prévu avec les 11 millions. Néanmoins, me semble-t-il, on ne peut que bénéficier, avec le fonds d'amorçage dont nous disposons, de la coordination d'une part à l'échelle du site, et d'autre part de cet effet d'entraînement pour nous. J'y vois vraiment une opportunité de nous lancer, de rattraper – je suis peut-être un peu dure – un petit peu le retard que nous avons sur cette approche.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Cela n'a rien coûté, sinon de ton temps.

**Mme ALLARD-POESI.**– Oui. En termes de coûts, cela a coûté effectivement, mon temps. C'est clair. Je pourrai peut-être faire un calcul. Là, immédiatement, je ne peux pas, mais oui.

**M. LE PRÉSIDENT.**– C'est un dossier porté par la COMUE qui a coûté beaucoup de temps avec les recherches.

**Mme ALLARD-POESI.**– Oui, cela a pris beaucoup de mon temps l’année dernière et a aussi pris du temps... Je tiens à souligner que j’ai été beaucoup aidée par les personnels de la Direction de la Recherche et de la Valorisation. Cela non plus, il ne faut pas le négliger, puisqu’il y a eu un important travail.

Pour répondre, le temps des personnels support ou soutien est également lié à l’absence de systèmes d’information. Vous le savez, à l’UPEC, on a quelques soucis sur ce volet, pour trouver l’information pertinente, surtout quand on doit faire des historiques.

Je pense qu’il y a plusieurs vice-présidents autour de la table, ou de personnels de soutien de service, qui peuvent témoigner du fait que l’on a des difficultés sur ce volet et que, vraiment, le fait de pouvoir se doter d’un système information est une priorité pour suivre les projets, les financer, etc.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Par ailleurs, Il n’y a pas de cabinet, puisque c’était la question. Et l’Etat a mis de l’argent aussi en accompagnement, au départ. Ils ont mis un petit peu d’argent.

**Mme ALLARD-POESI.**– On n’a pas utilisé l’argent de l’accompagnement parce qu’on l’a eu trop tardivement. C’est 2,5 millions plus 200 000 euros, mais on n’a pas utilisé ce financement. Il n’y a pas eu de cabinet, si ce n’est mon temps de travail sur ce dossier. Et je vous assure que j’y ai passé beaucoup, beaucoup de temps, parce que cette coordination nécessite le temps.

Concernant l’articulation avec la SATT, si vous êtes des anciens, je pense que c’est un souci un peu récurrent, notamment parce qu’elle a été dirigée de manière extrêmement « artistique » – mais j’aurais dit hasardeuse – par une précédente direction.

Aujourd’hui, nous sommes tout à fait en confiance avec la SATT. Naceur Tounekti est quelqu’un d’extrêmement sérieux. L’Etat lui a accordé de nouveau sa confiance, avec un refinancement de la SATT tout à fait conséquent et un plan de retour à l’équilibre rapide. Un certain nombre d’actions ont été stoppées, elles étaient tout à fait risquées et hasardeuses.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Puisque le temps tourne et que ce point n’est pas l’objet du débat, je pense que l’on pourra y revenir.

**Mme ALLARD-POESI.**– Oui, je pourrai y revenir. J’étais en train de relire un autre procès-verbal. Je vous promets que nous reviendrons avec nos collègues et Amine,

avec une présentation du projet une fois stabilisé, puisque nous devons remettre une nouvelle copie pour le 10 octobre. On reviendra donc vers vous avec les actions envisagées. Vous verrez que c'est très concret, très précis. On a été extrêmement pragmatique sur ce dossier.

Pour ma part, mais peut-être ai-je tort, je pense que l'on va travailler en confiance avec la SATT, aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci à vous. On passe, je pense, directement à l'élection d'Amine. Simon (Demeret).

*Monsieur Amine Nait Ali quitte la salle.*

**M. LE PRÉSIDENT.**– Très bien. Parfait.

**M. DEMERET.**– On vous a distribué des boîtiers. Vous commencez à avoir l'habitude, mais je vais quand même faire un rappel rapidement, pour ceux qui ne l'auraient jamais utilisé. Déjà, est-ce que tous les membres ont un boîtier ? Et ils ont aussi un nombre de boîtiers équivalent au nombre de procurations dont ils disposent. *A priori*, oui.

Je vous rappelle que pour l'allumer, il faut appuyer sur la touche « *enter* », la grosse touche du milieu. Allez-y, vous pouvez les allumer. Je vous demande simplement de vérifier...

Vous avez un problème, Monsieur Andujar ?

**M. ANDUJAR.**– Oui. Il demande le nouveau canal.

**M. DEMERET.**– Il faut appuyer sur « *1* », « *OK* ». JUSTEMENT, j'allais y venir. Je vous demande de vérifier qu'en haut à gauche de l'écran, vous avez bien, dans un petit encadré, le canal 1 qui s'affiche.

Si c'est bon pour tout le monde, attendez que je vous dise : « *Le vote est ouvert* », avant d'appuyer. Comme d'habitude, le vote est anonyme. On n'a pas du tout accès à vos réponses, d'autant plus que les boîtiers sont distribués de manière aléatoire.

Vous avez le choix entre les réponses A, B ou C, c'est-à-dire oui, non ou un vote blanc. C'est A, B ou C ou 1, 2 ou 3, en sachant que vous n'avez pas besoin de valider. Une fois que vous avez appuyé sur la touche, le vote est comptabilisé immédiatement.

Pas de questions ? C'est donc clair pour tout le monde. Le vote est ouvert. Allez-y.

*Il est procédé au vote.*

**M. DEMERET.**– C'est bon pour tout le monde ? On va publier cela tout de suite. Monsieur Nait Ali est élu vice-président Valorisation de la Recherche et Innovation, avec 29 votes favorables et 1 vote contre.

***Applaudissements.***

**M. NAIT ALI.**– Je vous remercie pour votre confiance.

**Mme ALLARD-POESI.**– Je voudrais vous remercier parce que, pour moi, c'était difficilement tenable à titre personnel, de porter tous ces dossiers pour la recherche.

Un point, je ne sais pas si vous l'avez dit dans l'introduction. On a annoncé beaucoup de mauvaises nouvelles. Toutefois, sur les contrats ANR, pour 2024, la progression est tout à fait spectaculaire. Un de nos dossiers sur deux a reçu un avis favorable de l'ANR. Le taux de succès est en général de l'ordre de 25 % ; à l'UPEC cette année il est de 50 % sur les résultats que nous avons obtenus. Je pense que les applaudissements peuvent aussi aller aux chercheurs.

On passe donc de 2,5 millions de contrats à 4,5 millions environ, et l'on aura une augmentation assez significative du préciput. Ce sont des éléments qui vont nous permettre de financer nos actions de recherche et ce sont de bonnes nouvelles pour notre université.

**M. AIT ALI.**– Juste un petit mot de remerciement. Merci beaucoup à toutes et à tous de votre confiance. On reviendra vers vous avec des choses très, très positives. Merci.

***Le conseil d'administration approuve la nomination de Monsieur Amine Ait Ali en tant que vice-président chargé de la Valorisation de la Recherche et de l'Innovation, à la majorité avec 29 votes favorables et 1 vote contre.***

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci à vous. Je vous propose d'avancer sur la suite.

## **2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES**

### **2.1 Approbation du budget rectificatif au budget 2023**

**M. GILBERT.**– Nous allons passer maintenant au point 2, questions financières et comptables, avec l'approbation du budget rectificatif au budget 2023, ce que l'on appelle le BR.

**Mme DUBOCAGE.**– Je vais commencer par quelques mots avant de passer la parole à Hélène Dacosta pour qu'elle vous présente le budget rectificatif. Il a déjà été question

de la situation financière de l'UPEC, aujourd'hui. Je vais donner quelques précisions sur un certain nombre de points.

Comme vous le savez, l'UPEC maintient son dynamisme d'université engagée et a été lauréate de multiples appels à projets qui lui apportent des financements. Malgré ces réussites, l'année 2023 se révèle difficile sur le plan financier. L'UPEC analyse cette dégradation de la situation financière comme résultant d'un certain nombre de facteurs exogènes et endogènes.

- Au titre des causes conjoncturelles, on relève en premier lieu l'augmentation des charges de fluides à hauteur de 1,2 million d'euros.
- En deuxième lieu, les charges d'amortissement, qui ont été régularisées, alourdissent chaque année les dépenses de 3,5 millions d'euros.
- En troisième lieu, un contentieux nous oppose à la Société du Grand Paris et nous a conduits à constituer une provision de 1,2 million d'euros, à hauteur du financement que la Société du Grand Paris n'honore pas, à propos des projets de travaux immobiliers pour lesquels sa participation était juridiquement prévue.
- En quatrième lieu, la mise en œuvre des mesures salariales décidées par l'Etat, comme l'augmentation du point d'indice, pèse pour ce budget rectificatif 2,6 millions d'euros.
- En cinquième lieu, c'est la non-compensation du GVT à hauteur de 1,7 million d'euros.

Au-delà de ces facteurs conjoncturels, comme nous l'avons déjà dit, une cause structurelle affecte notre situation financière. C'est l'augmentation de la masse salariale, une augmentation nécessaire compte tenu de la croissance continue des étudiants accueillis dans notre université, avec plus 10 000 étudiants en 6 ans et plus 18 000 étudiants en 13 ans.

L'équipe politique a pris un certain nombre de mesures pour réagir face à cette dégradation de notre situation financière. Certaines mesures permettent de réduire l'ampleur du déficit dès ce budget rectificatif 2023. Le gel de 20 % du budget de fonctionnement hors masse salariale, mais qui a concerné également les ressources propres, hors ressources fléchées naturellement, décidé par le conseil d'administration de janvier 2023, a permis de réaliser une économie de 5 millions d'euros.

Le BR d'aujourd'hui, comme va nous l'expliquer Hélène Dacosta, la DAF, s'établit à moins 9,8 millions d'euros. Il a été présenté au rectorat, qui va nous accompagner dans le cadre d'un plan de redressement financier. Il a été également présenté à la Commission des moyens, mercredi dernier.

Je laisse la parole à Hélène.

**Mme DACOSTA.**– Merci. Bonjour à toutes et tous. J'ai prévu de vous faire cette présentation en 5 parties. Tout d'abord, on verra la synthèse des facteurs de variation du budget. Ensuite, on ira plus en détail sur les recettes budgétaires, puis les dépenses budgétaires. Enfin, nous poursuivrons et terminerons par des tableaux récapitulatifs, qui sont soumis au vote, et les schémas d'emploi. Je céderai la parole à la DGA RH qui attend patiemment.

Le budget qui vous est soumis au vote enregistre une prévision de baisse de près de 5 millions d'euros des recettes et, en parallèle, une hausse de près de 9 millions des prévisions de dépenses en décaissement. Je ne parle pas de crédits de paiement, ce sont vraiment les prévisions de décaissement.

Cela nous amène à un total en recettes budgétaires, les recettes que nous prévoyons d'encaisser, à rapprocher des facturations, de 315 millions d'euros, et 331 millions d'euros pour les dépenses budgétaires. On verra tout à l'heure les conséquences sur le solde, par rapport au budget initial.

Je vous ai mis à titre indicatif le comparatif par rapport au budget précédent et au compte financier, étant entendu que le budget initial 2023 est construit avant la connaissance du compte financier 2022 puisqu'il est soumis au vote au mois de mars de l'année suivante.

Cette planche, c'est simplement pour montrer l'évolution pluriannuelle – les premières années, c'est vraiment le compte financier – du *trend* des recettes et de celui des dépenses. Je vais remonter un peu la planche, on voit l'effet ciseau qui avait été évoqué.

Dans cette évolution, il y a quand même une part qui est liée, au niveau des opérations pluriannuelles, au décalage que l'on peut avoir entre les encaissements et les décaissements sur les opérations financées. Et l'on a également une augmentation liée aux sujets qui ont été évoqués tout à l'heure et que l'on verra plus en détail, notamment la masse salariale.

Au travers de cette planche, on voit l'évolution des ressources en faisant la distinction entre la subvention pour charges de service public et les recettes propres, qui sont toutes les autres ressources, si l'on retient la définition du ministère. On voit qu'entre 2021 et 2022, en compte financier, on a quasiment multiplié par deux le niveau de réalisation en recettes propres. Ensuite, cela se tasse entre le BI et le BR, puisque l'on observe une baisse, en tout cas un réajustement à la baisse des prévisions.

La subvention pour charges de service public représente 71 % de l'ensemble de nos ressources, et 29 % pour les recettes propres, en bilan prévisionnel. On le verra dans le compte financier. C'est un poids relatif que l'on observe dans d'autres universités de manière générale et comparable.

Un zoom sur les recettes propres. Pardon pour la taille de la police. En premier poste, quasiment *ex æquo*, on a la formation professionnelle d'un côté, la formation par l'apprentissage plus la formation continue, et de l'autre côté, les autres subventions sur contrat avec les subventions travaux. On a donc effectivement tous les financements des contrats de recherche, les financements des contrats d'enseignement comme les CMQ, pour citer quelques exemples, Erasme, et toutes les subventions liées aux travaux immobiliers.

Ensuite, on a les droits d'inscription des diplômes nationaux.

Enfin, on a d'autres recettes, y compris la taxe d'apprentissage.

Cette présentation est faite simplement par comptes budgétaires pour montrer que ce qui évolue au niveau de la subvention pour charge du service public représente vraiment une évolution mineure puisque l'on avait estimé cette subvention par extrapolation de ce que l'on a pu observer les années précédentes.

*(Enregistrement 6)*

Cela fait deux exercices qu'on le fait et le niveau d'atterrissage correspond tout à fait à la prévision.

Ensuite, on a deux autres postes, mais que l'on verra un peu plus en détail dans les planches suivantes, qui correspondent au financement, en tout cas au réajustement à la baisse des financements des opérations immobilières.

Dans les autres recettes propres, on a la formation professionnelle. La fiscalité affectée, je le précise, c'est la CVEC.

Je vous parlais du détail. Ce que l'on entend par autres financements publics et financements de l'Etat, c'est une terminologie. On suit le réglementaire là-dessus.

On a Les opérations de travaux. On a quelques exemples de subventions comme les « Cordées de la réussite », les contrats de recherche de manière générale et les PIA notamment.

Un petit *focus* sur ce qui varie sur ces recettes propres. On a 2,1 millions pour la formation professionnelle, principalement la formation par l'apprentissage. Ensuite, on observe une baisse, plutôt un réajustement des prévisions des subventions de travaux, puisque là-dessus, au niveau des prévisions de dépenses et de recettes, on s'ajuste au déroulement du calendrier de travaux. Donc, s'il est décalé dans le temps, et le président évoquait tout à l'heure le contentieux de la dalle, effectivement, cela joue sur les recettes, sachant que certaines recettes ont été perçues en fin d'année pour certains projets. Le réajustement a été fait aussi dans ce but.

Il n'y a pas de changement sur la prévision de la taxe d'apprentissage, de la CVEC. Enfin, très peu, c'est 400 000 euros.

Sur les dépenses, c'est pareil pour la ventilation par masse. Les trois enveloppes que nous connaissons, c'est le personnel, le fonctionnement et les investissements. Sans surprise, le personnel, c'est 71 % de nos prévisions, 21 % pour le fonctionnement et 8 % pour les investissements. On retrouve cette variation en dépenses, principalement sur le poste de masse salariale. On va y revenir dans le détail sur les planches suivantes.

C'est 6 millions d'euros par rapport au budget initial, 4 millions d'euros sur les prévisions de décaissement d'investissements et un réajustement du fonctionnement. En cumul, cela nous amène à moins 1 million d'euros par rapport au budget initial.

La masse salariale, je vais en parler sur les planches suivantes.

Le fonctionnement, c'est un cumul de différentes baisses. Je ne reviendrai pas sur le gel qui a été évoqué par la VP Finance en introduction à mes propos. Simplement, je précise qu'effectivement, il a pu compenser d'autres augmentations, notamment sur le poste de masse salariale, et les augmentations de dépenses, notamment liées aux provisions, en particulier la provision sur le contentieux avec la Société du Grand Paris, sur laquelle Simon Demeret a pu tout à l'heure apporter des précisions.

Sur cette planche, puisque l'on est tenu de présenter l'évolution du budget par destination, on voit que cela augmente principalement sur la formation et, après, à parts égales sur le pilotage et la recherche.

Concernant la masse salariale, pour mémoire, le réalisé en compte financier 2022, était de 220 millions d'euros. Nous sommes partis de la prévision soumise au vote en budget initial 2023 de 229 millions d'euros. Ensuite, nous avons ajouté les différents facteurs de variation que vous avez sous les yeux, dont les nouvelles mesures salariales décidées par le gouvernement.

Nous les avons estimées à 2,6 millions sur le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2023, sans compensation puisqu'il n'est pas question de compensation sur l'année 2023 pour le moment. Ce poste évolue également par rapport à d'autres contrats de recherche et de formation qui financent des dépenses de masse salariale.

Cela nous amène à un total de près de 236 millions d'euros pour le BR. Cette enveloppe de masse salariale se compose de trois sous-enveloppes.

- Il y a l'enveloppe qui concerne les personnels permanents, de près de 206 millions d'euros.
- Il y a celle des contractuels qui sont financés par les contrats de recherche, d'enseignement ou d'autre nature, pour près de 11 millions d'euros. J'ai mis quelques exemples, ce n'est pas exhaustif.
- La troisième enveloppe concerne principalement les heures complémentaires, qui ont été réévaluées à l'occasion de ce BR et arrivent à un niveau de 16 millions d'euros. Ensuite, il y a les vacances administratives des étudiants notamment, et les œuvres sociales que l'on peut avoir, comme le capital-décès et d'autres.

Toujours sur la masse salariale, nous avons choisi de vous présenter aussi ce ratio, qui est utilisé à différents endroits, y compris par le ministère, pour observer le seuil de rigidité de notre budget. On voit que le budget de l'UPEC a souvent été en tension. C'est le rapport entre les charges de personnel et les prévisions de produits encaissables sur les années précédentes. Et l'on est bien sûr en compte financier, donc au niveau de la réalisation.

Le seuil de vigilance est à 82 %. En prévisionnel, on est aujourd'hui à 78 % pour 2023, sous réserve que les prévisions de recettes se réalisent. Si elles se réalisent, on sera à ce ratio. Si ce n'est pas le cas, mécaniquement, cela va augmenter le taux et nous amener à des taux comparables à ce que l'on a pu observer les années précédentes.

Juste une précision sur l'année 2020, puisqu'on peut avoir l'impression qu'il y a eu une baisse en 2020. En 2020, on a reçu un versement en fin d'année d'un montant rattaché à la subvention pour charge de service public et qui avait vocation à financer les travaux de recherche pour le vaccin anti-covid. C'est 3,5 millions que nous avons perçus en toute fin d'année, qui ont augmenté les produits et amené à une baisse du taux. En réalité, on est vraiment autour des 80 à 81 %, à peu près, tous les ans.

Cette planche, c'est simplement pour récapituler – on ne va peut-être pas la lire dans le détail – l'ensemble des projets structurants de l'UPEC, les projets immobiliers. Le montant nominal de chacune de ces opérations figure en première colonne.

Concernant les réalisations avant l'année 2023, c'est un cumul pluriannuel, on est à 108 millions d'euros de cumul d'opérations. 62 millions d'euros ont été réalisés avant 2023. Il y a eu 8,5 millions de réajustements à l'occasion de ce BR, ce qui nous amène à un reste à réaliser à 37,5 millions, dans les années qui suivent.

Cette planche est simplement un rappel des projets financés par le plan de relance.

Sur la planche suivante, ce sont les projets financés par les CPER.

Enfin, sur ces opérations pluriannuelles, dans lesquelles nous avons pris le parti depuis un an maintenant d'intégrer aussi les projets de la DSI, on voit que l'on a un cumul de 302 millions d'euros si l'on y ajoute les contrats de recherche et les contrats d'enseignement. Sur ces 302 millions d'euros, on a 64 millions d'autofinancement UPEC enregistrés sur ces contrats sur lesquels les engagements ont été pris il y a plusieurs années.

Ces autorisations budgétaires que nous avons vues tout à l'heure, c'est-à-dire 315 millions d'euros pour les recettes et 331 millions d'euros pour les dépenses, nous amènent pour la différence à un solde déficitaire de 15 millions d'euros, donc à un solde qui se creuse par rapport au budget initial.

Ce solde vient s'ajouter à l'impact en trésorerie à d'autres opérations, qui ne sont pas qualifiées de budgétaires. Là encore, on retient les terminologies du ministère. Je peux donner quelques exemples. Cela peut être les bourses, par exemple, pour lesquelles on perçoit les montants issus d'un certain nombre de dispositifs et que l'on est amené à décaisser. Cela ne représente pas un coût pour l'établissement puisque ce que l'on ne décaisse pas, on est amené à les reverser. Mais on le fait apparaître quand même puisque cela joue sur les variations de la trésorerie. La variation en cumulé de la trésorerie est de 13,2 millions d'euros.

Cette planche est simplement pour montrer d'où l'on part. Le budget initial a un solde déficitaire de 1,7 million. A cela s'ajoute une baisse des recettes, comme nous l'avons vu tout à l'heure, et une augmentation des prévisions de dépenses et notamment en masse salariale, pour ne citer que cette enveloppe, même si l'investissement est en augmentation. Vous avez quelques exemples des projets qui ont fait l'objet de variations.

Le reste à payer, qui apparaît dans le tableau de synthèse, est à 86 millions d'euros. Les écarts entre les prévisions d'autorisation d'engagement, c'est-à-dire les prévisions d'engagement de bons de commande et de crédits de paiement, donc de décaissements de 7 millions d'euros à l'occasion de ce BR, nous amènent à un reste à payer final de 79 millions d'euros.

Le compte de résultat est également soumis au vote. En première lecture, on a un déficit de 9,8 millions. Dans ce déficit, il convient de retenir que l'on a aussi la reprogrammation de dispositifs qui nous sont notifiés dans la subvention, notamment l'ANPR.

Mais, surtout, on a également les mesures salariales décidées par le gouvernement et estimées à 2,6 millions. Si nous avions eu le financement de ces mesures, nous aurions un déficit plutôt de 7,2 millions d'euros, à l'identique de ce qui avait été voté en budget initial. Le déficit n'aurait pas baissé, mais il aurait été en tout cas contenu. La variation de ce solde est liée au non-financement des mesures salariales décidées par le gouvernement.

Concernant la capacité d'autofinancement, plutôt l'insuffisance d'autofinancement, en résultat, avec le jeu des amortissements, des provisions et des reprises, on arrive à une insuffisance d'autofinancement de 500 000 euros. On n'a donc plus la capacité à autofinancer nos opérations. C'est vraiment la manière dont on peut le traduire.

Cette insuffisance d'autofinancement vient peser sur les comptes de l'établissement, aux côtés des prévisions de dépenses d'investissement estimées à 27 millions d'euros, avec en face des ressources prévues pour 2023 à près de 18 millions d'euros. Cela nous amène à une prévision de prélèvement sur le fonds de roulement de 9,4 millions.

On parle de prévision de prélèvement sur fonds de roulement. Il était initialement à 20 millions d'euros, ce qui nous amène à un niveau de 10,6 millions. Là, on dépasse donc le seuil de vigilance du ministère qui est de 20 jours, avec 13 jours de fonctionnement. Et l'on parle de fonds de roulement net global.

La trésorerie est de 62 millions d'euros. La variation de trésorerie, que nous avons vue tout à l'heure, est de 13 millions d'euros, ce qui nous amène à 49 millions d'euros de niveau de trésorerie, soit 58 jours de fonctionnement. Bien sûr, on peut avoir dedans des encaissements d'opérations pluriannuelles pour lesquelles les décaissements n'ont pas encore eu lieu, et cela peut peser sur le niveau de trésorerie qui peut paraître important en première lecture.

S'agissant du schéma d'emploi, je cède la parole à ma collègue.

**Mme MOULIN.**– C'est l'histoire des plafonds d'emploi essentiellement. Vous savez que nous avons à réaliser notre budget en tenant compte de deux plafonds, à savoir le plafond de masse salariale qui est tenu par la subvention de charges de service public et le plafond d'emploi, qui est le nombre d'emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer, à utiliser en fait.

Nous avons un plafond d'emploi Etat de 2 594 emplois, qui aujourd'hui est saturé puisqu'il est comptabilisé en ETPT, équivalents temps plein travaillés. C'est 1 614 emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs et 980 emplois de BIATSS.

Tout ce que nous n'arrivons pas à financer avec la subvention pour charge du service public passe en plafond 2. C'est ce plafond que l'établissement définit et que nous proposons, ici, de porter de 308 à 353, c'est-à-dire d'augmenter ce plafond 2 de 46 ETPT essentiellement composés par les contrats doctoraux et les contrats de recherche.

Bien sûr, il serait bon que notre plafond d'emploi Etat soit augmenté, s'il était assorti des enveloppes budgétaires pour chacun des emplois. Voilà la traduction en courbe. Vous voyez que le plafond d'emploi Etat, c'est-à-dire PF1, le plafond 1, ne bouge que très faiblement. Là, il est porté à 2 594. Et vous voyez que c'est le plafond 2 qui bouge puisque c'est celui qui est pour les deux tiers financé sur des contrats de recherche et pour un tiers financé sur des fonds propres de l'établissement.

**Mme DUBOCAGE.**– Merci, Aline. Nous en avons maintenant terminé avec les présentations. Simplement un récapitulatif des éléments que nous avons vus tout à l'heure, à la fois le schéma d'emploi, le plafond des différentes enveloppes qui est soumis à votre vote, le solde budgétaire, la variation de trésorerie, le résultat à moins 9,8 millions, l'insuffisance d'autofinancement et le montant du prélèvement sur fonds de roulement à 9,4 millions. Je vous remercie de votre attention et je reste disponible pour vos questions.

**M. GILBERT.**– Il y a une prise de parole du rectorat avant que la discussion ait lieu.

**M. SEBAG.**– Bonjour, il s'agit donc d'une intervention du rectorat concernant la situation financière de l'UPEC, qui fait suite à la réunion que l'on a eue aussi avec la direction de votre établissement.

Le budget rectificatif 2023, mis au vote aujourd'hui, lors du conseil d'administration, s'inscrit dans la continuité du budget initial et confirme le résultat déficitaire de celui-ci et du compte financier 2022. Face à ces difficultés financières, il faudra mettre en place dès le prochain budget des mesures pour permettre à l'établissement de se rétablir et de parvenir à un retour à l'équilibre à l'horizon 2026.

Une attention particulière sera portée concernant la masse salariale, l'offre de formation et l'immobilier. Le rectorat est bien conscient des spécificités de l'UPEC et soutiendra la direction dans la recherche du retour à l'équilibre financier. Merci.

**M. GILBERT.**– Merci beaucoup, Monsieur. Le moment de la discussion vient. Avez-vous des questions, des demandes de précisions ? Le débat est ouvert.

**M. LEVREL.**– A propos de la note de l'ordonnateur, il est mentionné en page 5 que le gel de 20 % des budgets de fonctionnement avait été décidé par le conseil d'administration dès le mois de janvier. Je n'ai souvenir d'aucune décision du conseil d'administration à ce propos, ni en janvier ni en mars.

**Mme CHEVALIER.**– Il n'y a pas eu de vote.

**M. GILBERT.**– Lucas, tu peux répéter la question ?

**M. LEVREL.**– Il est indiqué, dans la note de l'ordonnateur, que le gel de 20 % du budget de fonctionnement qui a été imposé aux différents services et composantes, a été décidé par le conseil d'administration au mois de janvier. Le conseil d'administration n'a pas été consulté à ce sujet.

**M. GILBERT.**– C'est une erreur matérielle. Dans tous les cas, lorsque a lieu le vote d'un budget, il s'agit d'une autorisation de dépenses. Et quand bien même cette somme a été, entre guillemets, gelée, ce gel reste dans les prérogatives de la présidence. La présidence vous soumet, dans le cadre du vote du budget rectificatif, la validation de la mise en œuvre de ce dispositif.

**Mme CHEVALIER.**– En page 5, il faut écrire : « *décidé par le président* ».

**M. GILBERT.**– Il faudra corriger la référence au procès-verbal.

**Mme DACOSTA.**– Effectivement. Merci pour votre question. On modifiera peut-être la formulation, mais le budget est resté inchangé. La modification qui est intervenue est celle que l'on vous présente aujourd'hui au vote. Le gel n'a pas changé le montant global du budget voté initialement.

Toutefois, effectivement, cela a permis de libérer 5 millions d'euros qui ont compensé les augmentations que nous avons présentées tout à l'heure. Et la concrétisation de ces effets, c'est ce qui est soumis à votre vote aujourd'hui.

**M. LEVREL.**– Pour continuer sur ce gel, dans la note, il est mentionné à deux endroits. En page 11 : « *5 millions ont été ponctionnés sur les crédits gelés* », et un peu plus loin : « *En investissements, 1,5 million ponctionné sur les crédits gelés* ». Cela fait 6,5 millions, mais si l'on calcule 20 % des crédits sur lesquels portait le gel, on trouve *a priori* un montant beaucoup plus élevé. On aurait bien aimé avoir une analyse du montant total gelé en fonction des différents postes qui ont subi le gel, et un montant total.

**Mme DACOSTA.**– Oui, quand on prend le montant total du budget qui a été voté, 20 % des ressources, cela comprend également tous les crédits financés par les ressources propres. La décision qui a été prise de geler les crédits s'applique sur un périmètre plus restreint, les deux enveloppes qui ont fait l'objet de prévisions, le fonctionnement et les investissements, et sur les opérations qui ne sont pas financées. En effet, concernant celles pour lesquelles les financements ne sont acquis qu'à la réalisation des dépenses qu'elle finance, on risque de perdre la recette. C'est vraiment hors périmètre des conventions fléchées, je dirais.

**M. GILBERT.**– Techniquement, lorsque la décision a été prise d'opérer le gel, il y a eu une mesure, je dirais, presque systématique et automatique de prudence. Les sommes qui ont été gelées se sont donc révélées en réalité beaucoup plus importantes que celles que l'on avait le droit de geler. Immédiatement après que cette mesure automatique de gel a été prise, les services se sont attachés à identifier de manière précise ce qu'il fallait immédiatement dégeler compte tenu du statut juridique des sommes concernées.

Prenons un exemple. Si vous avez des fonds PIA, vous ne pouvez pas les geler parce que, contractuellement, l'établissement est engagé avec l'ANR pour que les sommes que l'Etat a octroyées soient affectées à des objets particuliers. Pour tous les fonds ANR, tous les fonds des contrats européens, les sommes sont fléchées. On n'a pas le

choix. En fait, il y a eu un gel large et ensuite a été dégelé tout ce qui ne pouvait pas juridiquement l'être.

Par ailleurs, ont été dégelées également des sommes que l'on ne pouvait pas conserver gelées. La Direction du Patrimoine, notamment, a fait valoir qu'elle n'allait pas pouvoir honorer ses engagements si l'on maintenait le gel de 20 %. Il a donc fallu, dans des domaines spécifiques, après discussion avec différentes directions ou composantes, dégeler certains objets. Par exemple, la DAJG avait des frais d'avocat à honorer, la Direction du Patrimoine des engagements immobiliers ; il a donc fallu dégeler certaines sommes.

La somme qui reste conservée à l'issue du dégel en raison de questions juridiques ou du dégel à l'occasion de questions d'opportunités ou d'engagements par ailleurs tenus vis-à-vis de tiers, ou de travaux à mener, est de 5 millions.

**M. LEVREL.**– D'accord. Parce que la rédaction de la note laisse penser que 5 millions ont été ponctionnés sur un montant plus important. Il est indiqué une diminution de 5 millions ponctionnés sur les crédits gelés à hauteur de 20 %. Cela laisse penser qu'il y a une enveloppe plus grande et que les montants indiqués sont une simple partie de cette enveloppe plus grande.

**M. GILBERT.**– Oui, c'est cela, parce qu'au départ, la somme gelée faisait à peu près 10 millions. Et une fois que l'on a dégelé ce que l'on ne pouvait pas geler ou que l'on ne pouvait pas, pour des raisons d'opportunités, laisser gelé, il est resté ce montant.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Si j'entends bien, Lucas, c'est plus un problème de formulation. Qu'est-ce que tu proposerais comme formulation ?

**M. LEVREL.**– Ce serait : « *Le montant correspond aux crédits qui ont été effectivement gelés.* »

**M. LE PRÉSIDENT.**– Oui, cela marche comme cela.

**M. GILBERT.**– « *Qui sont demeurés gelés.* » Le gel est plus important.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Oui, on part là-dessus. On corrige.

**M. LEVREL.**– J'ai des questions sur certains montants qui ont été présentés dans le diaporama. On a vu passer que la ligne « *Autres financements de l'Etat* », dans les recettes, sur le tableau 2, a baissé par rapport au BI de 7,2 millions. Le montant était de 11 millions et il est descendu à 4 millions. Qu'est-ce qui explique que la prévision budgétaire des financements de l'Etat ait autant baissé ?

**Mme DUBOCAGE.**– C'est lié à des retards de travaux. Ce sont des financements qui étaient faits pour les travaux. C'est en fonction de la réalisation des travaux et comme les travaux ont pris du retard, on espère récupérer ces financements l'année prochaine.

**M. LEVREL.**– Ces travaux sont de l'investissement, du côté des dépenses.

**Mme DUBOCAGE.**– Oui, d'accord.

**M. LEVREL.**– Du côté des dépenses, les autorisations d'engagement du BR par rapport au BI ont baissé de 3 millions et non pas de 7. En revanche, les crédits de paiement du BR par rapport au BI ont augmenté de 3,7 millions. Au BI, on avait une égalité, évidemment, entre AE et CP à 23 millions.

Et, là, on se retrouve en investissement avec une prévision de 20 millions d'autorisations d'engagement et une prévision de 27 millions de crédits de paiement. Cela veut dire que les financements de l'Etat baissent de 7 millions, et les prévisions de dépenses augmentent par rapport aux autorisations d'engagement de 7 millions, alors que l'on vient de nous dire qu'il y avait des travaux annulés qui justifiaient la baisse de 7 millions de financement de l'Etat. Il y aurait 14 millions quelque part.

**M. GILBERT.**– Ce n'est pas contraire.

**Mme DACOSTA.**– Non, ce n'est pas contraire. Je vais vous le préciser. Il y a une conjugaison de plusieurs effets. Sur certaines opérations, il y a eu un réajustement d'encaissements qui ont été perçus en fin d'année. Du coup, le BR a été l'occasion de revoir cette enveloppe de recettes.

Et pour d'autres opérations, on a un décalage qui amène à analyser de manière détaillée des échéances des différentes conventions, pour pouvoir ajuster ce que l'on pense pouvoir faire valoir en recettes encaissées l'année prochaine par rapport à cette année. D'où cette baisse. C'est un travail qui a été fait avec la Direction du Patrimoine.

**M. LEVREL.**– Je précise que je ne doute pas que les montants soient exacts et rigoureux. Ce que je dis, c'est que l'on nous dit qu'il y a 7 millions de baisse de financement parce qu'il y a des travaux différés. Soit, mais dans ce cas-là, quelles sont les opérations qui peuvent expliquer une telle augmentation des crédits de paiement budgétés, alors même qu'un grand nombre d'opérations, pour 7 millions, ont été annulées ? On voudrait savoir pourquoi, quels sont les montants et quelles sont les sources qui expliquent une telle augmentation des crédits de paiement, alors même qu'il y a eu beaucoup d'annulations pour cette année.

**Mme DACOSTA.**– Pour vous citer quelques exemples, on a le BRB, on a la restructuration de la Faculté de Médecine, on a la dalle.

**M. LEVREL.**– Il y a des grosses dépenses supplémentaires pour la dalle ?

**Mme DACOSTA.**– Il y a effectivement des prévisions de décaissements parfois liés à des engagements qui ont eu lieu les années précédentes, puisque les engagements ont une portée pluriannuelle. Donc, parfois, pour certains engagements, les décaissements vont avoir lieu l'année suivante. C'est finalement la concrétisation de décaissements que l'on prévoit de faire cette année.

**M. LEVREL.**– Pour le tableau 4, l'équilibre financier, *a priori*, ce n'est pas budgétaire. C'est dans les opérations non budgétaires, c'est simplement, entre guillemets, de la trésorerie.

Dans ce tableau, il y a une ligne sur laquelle j'avais posé une question au moment du budget initial et je n'avais pas vraiment eu de réponse sur la signification de cette ligne. C'est la dernière ligne qui est « *Autres encaissements sur compte de tiers* ». Il ne s'agit pas des opérations au nom et pour le compte de tiers, c'est une ligne différente.

Au BI, il était prévu 5 millions de financements qui, dans le tableau mensuel, apparaissaient comme devant arriver au mois de décembre d'un bloc. J'avais demandé ce qu'étaient ces 5 millions prévus pour arriver dans la trésorerie au mois de décembre. Je n'ai pas une réponse.

Et, là, pour le BR, on a un montant qui n'est pas arrondi, de 2,6 millions. J'aimerais savoir à quoi cette ligne correspond et pourquoi elle a baissé de 2,3 millions, ce qui évidemment affecte le résultat sur la trésorerie.

**Mme OEUF.**– Les autres encaissements sur compte de tiers, cela correspond aux opérations pour compte de tiers. Ce sont des opérations pour lesquelles nous faisons seulement boîtes aux lettres. Ce sont les mobilités, pour l'essentiel. On n'a pas de visibilité réelle sur les volumes. On fait uniquement boîtes aux lettres, cela ne joue donc pas sur nos équilibres patrimoniaux. C'est au vu des réalisations que l'on ajuste en milieu d'année. Et on les met, par exercice de style, sur le mois de décembre parce que l'on ne sait pas quand cela tombe, de manière aléatoire.

**M. LEVREL.**– Je le répète, parce que je n'ai pas bien compris la réponse. Dans le tableau 4, il y a deux lignes. Il y a une ligne pour les opérations au nom et pour les

comptes de tiers, et il y a une autre ligne qui s'appelle « *Autres encaissements sur compte de tiers* ».

**Mme OEUF.**– « *Autres encaissement sur le compte de tiers* », c'est peut-être la TVA.

**M. LEVREL.**– Dans le tableau mensuel, la TVA est sur une ligne séparée.

**Mme OEUF.**– Je n'ai plus d'idées, je vous le dis sincèrement. Pour moi, c'était la TVA. Je vous répondrai, je ne sais pas.

**M. LEVREL.**– Dans le tableau mensuel, il y a des montants énormes. Je vois, en janvier, que c'est 60 millions.

*(Enregistrement 7)*

En février, c'est 2 millions. En mars, c'est 54 millions qui repartent.

**Mme OEUF.**– Sur quelle ligne ?

**M. LEVREL.**– C'est dans le tableau 7, où il y a le plan de trésorerie. On voit le détail par mois du montant qui est dans le tableau 6 de l'équilibre financier. C'est la dernière ligne de la colonne bleue, à droite.

**Mme OEUF.**– « *Opérations au nom et pour le compte de tiers* », c'est cela ?

**M. LEVREL.**– Non, c'est la ligne en dessous.

**Mme OEUF.**– « *Autres encaissements sur le compte de tiers* ». Je suis désolée, mais je ne sais pas vous répondre. Je vous apporterai une réponse au prochain conseil d'administration. Oui, je vais refaire le point sur les ventilations faites par les services. Je dois avouer que je contrôle les totaux, mais sur les ventilations, je sèche. Je ne manquerai pas d'apporter une réponse au prochain conseil d'administration.

**M. LE PRÉSIDENT.**– S'il y a des questions, on y répondra au prochain conseil d'administration. En plus, cela a été vu en Commission des moyens.

**M. H'LIMI.**– J'ai une question sur les frais d'inscription. Est-ce que vous avez la part des frais d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers ? Je voudrais savoir ce que cela représente dans le total des frais d'inscription. Est-ce que l'on pourrait avoir ce chiffre ?

**M. THAUVRON.**– Je crois qu'il y a moins de 180 étudiants à l'UPEC qui paient des droits différenciés sur 40 000.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose de poser vos questions et que l'on avance. Cela a été vu en commission des moyens. S'il y a des questions, vous les posez. C'est très technique. On entend bien les choses et je pense que les deux Hélène pourront répondre à vos questions, même par écrit, pour les administrateurs qui s'interrogent sur des lignes qui sont très techniques. Je vous propose d'avancer sur ce budget.

**M. LEVREL.**– Je vais faire une remarque qui n'est pas du tout technique à propos des opérations pluriannuelles. Cette remarque est liée au fait que nous devons retrouver l'équilibre à court terme, on va dire. Si vous regardez la synthèse des opérations pluriannuelles et la programmation, dans la première colonne, vous verrez que le coût total de toutes les opérations pluriannuelles est estimé à 302 millions d'euros. Et la prévision totale de tous les financements, toutes les prévisions de recettes pour ces opérations pluriannuelles est de 238 millions d'euros. Cela veut dire qu'actuellement, dans les prévisions, il manque 75 millions d'euros pour les opérations pluriannuelles.

**Mme DACOSTA.**– Effectivement, il y a du cofinancement sur un certain nombre d'opérations pluriannuelles. On peut le voir dans la colonne « *Prélèvements trésorerie* » du tableau 9. Il y a des projets qui sont financés avec des conditions de cofinancement de l'établissement. Ce sont des engagements qui ont été pris il y a plusieurs années. Effectivement, en cumulé, on arrive à ces montants, si l'on y ajoute nos projets courants au niveau des systèmes d'information. C'est ce que je peux vous dire.

**M. LEVREL.**– Si je traduis, cela veut dire que ces 75 millions d'euros qui manquent, on va dire, en recettes, c'est l'établissement qui est censé les fournir.

**Mme DACOSTA.**– Oui.

**M. LEVREL.**– Comme on est déjà avec un fonds de roulement mobilisable de moins 20 millions, j'ai l'impression que si ces projets pluriannuels sont fermement engagés, il va y avoir une dette colossale. Ou alors, à un moment, il faudra reprogrammer des projets pluriannuels. C'est un sujet. C'est 75 millions d'euros et l'on ne peut pas dire que l'on verra au jour le jour. A un moment, dans tous ces projets, il y a des choses dans lesquelles il va falloir couper drastiquement. Ce n'est pas en gelant de la masse salariale. Ou alors, il y aura des bâtiments, mais plus personne dedans.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je pense que l'on peut vous répondre de façon très technique. La Commission des moyens a quand même beaucoup discuté de cela hier. Emmanuelle peut en dire un mot, il n'y a pas de souci. Après, si vous avez des questions, vous les posez et l'on y répondra. C'est évidemment beaucoup plus technique.

**Mme DUBOCAGE.**– Sur la partie immobilière, c’est sûr qu’il y a un sujet à l’UPEC. Et tous les interlocuteurs que l’on a vus, que ce soit la DGESIP, le directeur de cabinet ou le rectorat, nous ont interpellés sur ce sujet. D’ailleurs, il va y avoir des réunions *ad hoc* pour cette question de l’immobilier et des PPI.

**M. LEVREL.**– Il n’y a pas que l’immobilier parce que, si l’on regarde dans le détail, puisque vous nous y invitez, pour le total des dépenses d’investissement de la Direction du Patrimoine et du Développement durable, on a 108 millions de dépenses prévues et 88 millions de recettes. Il manque effectivement 20 millions. Et si l’on regarde le total des contrats de recherche, on a 105 millions de dépenses prévues et seulement 81 millions de recettes.

Je pense, mais vous le confirmerez ou vous l’infirmerez, que l’on voit l’impact de tous les appels à projets auxquels on répond et dans lesquels on s’engage à participer en général au moins autant que le financeur pour financer les projets de recherche. Donc, la part de cofinancement ne fait qu’augmenter à chaque fois que l’on souscrit à un appel à projets.

**M. GILBERT.**– Il faut avoir à l’esprit que lorsque l’on répond à des appels à projets, il y a de la valorisation. Ce n’est pas du cash qui sort de manière additionnelle, on intègre aussi la valorisation de ce qu’apporte l’établissement. A chaque fois, cela fonctionne comme cela.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose de poser vos questions parce que le temps passe et certains vont partir.

**M. LEVREL.**– Effectivement, il y a une possible valorisation de fait.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose de poser vos questions.

**M. GILBERT.**– Après, si l’on regarde les choses assez froidement, notre université exerce des missions classiques de formation, recherche, insertion. Nous ne vivons pas dans le luxe. Nous avons un patrimoine immobilier qui est tout à fait étroit par rapport à nos besoins ; il n’y a rien de somptuaire dans l’établissement.

Et nous sommes un établissement public exerçant une mission de service public administratif, je le rappelle. Cela veut dire que le jour où il y a un écart qui apparaît vraiment important par rapport aux actions que nous pensons devoir conduire et ce qu’il n’apparaît pas possible de conduire, il y a un dialogue avec la tutelle en lien avec les obligations de l’Etat d’assurer le financement de notre mission de service public.

Au rectorat, on nous a indiqué, il y a trois jours, que nous allions avoir des points immobiliers parce que le rectorat était conscient qu'il y avait de vrais sujets immobiliers. Et au cabinet de la ministre, le directeur de cabinet nous a dit : « *Nous sommes conscients que vous avez de très grands besoins en matière immobilière. On va vous accompagner.* »

Il ne faut pas éprouver une inquiétude démesurée. Tu as raison, il y a un sujet, mais nous n'avons pas la responsabilité de trouver l'entièreté des financements dont cet établissement a besoin.

Je vous propose d'avancer. Je vais intervertir le point 3 et le point 4, parce que nous avons une collègue qui a une soutenance de thèse et qui doit partir dans très peu de temps. On va traiter le point 4.1 tout de suite. Je vous prie d'excuser ceux qui souhaitaient intervenir au point 3, qui sont également tenus par les délais. J'invite donc Martin.

Oui, excusez-moi. Nous allons bien sûr voter ce budget. Je soumetts au vote le budget. On va rappeler les procurations.

**Mme HMAMOU.**– Il n'y en a pas de nouvelles.

**M. GILBERT.**– Il n'y en a pas de nouvelles, ce sont les mêmes. Qui s'oppose au budget ? Qui s'oppose par procuration ? 1 voix par procuration. Qui s'abstient ? Qui s'abstient par procuration ? Le budget est adopté.

***Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2023 à la majorité, avec 6 votes contre dont 1 par procuration.***

#### **4. FORMATION ET RECHERCHE**

##### **4.1 Approbation de la signature du protocole d'entente sur la coopération au sein de l'Alliance des universités européennes Aurora sur le partage des infrastructures et des ressources**

**M. GILBERT.**– Nous passons maintenant au point 4.1, approbation de la signature du protocole d'entente sur la coopération au sein de l'Alliance des universités européennes Aurora sur le partage des infrastructures et des ressources. Martin.

**M. SCHWELL.**– Merci, Simon, d'avoir avancé ce point, ce qui me permettra d'assister au jury de thèse. Je vais essayer d'être bref.

Il s'agit d'un accord-cadre sur le partage des infrastructures des établissements d'Aurora. Comme vous le savez, nous, on est membre de l'Alliance depuis 2022, mais l'Alliance existe depuis bien des années avant.

Une des choses qui ont été achevées dans la dernière contractualisation, à laquelle on n'était pas associé, c'est l'établissement d'une liste d'infrastructures. Quand on parle d'infrastructures, ce sont plutôt les ressources pour la recherche. Ce sont des bases de données, mais aussi des expertises et des équipements.

C'est une liste qui a été établie et qui est mise à disposition, en partage. D'ailleurs, sur le site d'Aurora, c'est très facile d'accès. Il y a un onglet qui s'appelle « *Research resources* » et l'on peut chercher selon la ville, selon les méthodes, etc. C'est assez bien fait. Je vous invite à le découvrir à un moment ou à un autre. Pour moi, c'est une des belles choses qui ont été achevées dans la contractualisation précédente. On n'y était pas encore, bien sûr. On a vocation à rejoindre cet effort.

Les collègues ont travaillé aussi, parce que chaque mot est pesé, sur cet accord-cadre qui régit ce partage d'infrastructures. Qui dit accord-cadre, *memorandum of understanding*, dit qu'il n'y a aucune contrainte légale. Il n'y a aucun engagement ni aucune contrainte légale. Vous pouvez l'approuver, je pense, sans trop de soucis parce que cela régit vraiment des principes de base sur lesquels, après, on peut avancer.

Par exemple, si quelqu'un d'une université d'Aurora veut venir utiliser un de nos équipements, bien sûr, il faudra voir quels sont les frais éventuels et comment ils peuvent être couverts.

D'ailleurs, dans ce contexte, comme vous le savez, on est impliqué dans un *work package* Recherche et Innovation, des appels à projets, et les crédits demandés dans ce cadre pourraient tout à fait servir à utiliser une infrastructure d'un partenaire et à entrer en collaboration avec lui et donc couvrir les frais éventuels. Cela peut se faire en collaboration avec le central, aussi. Cela existe aussi. Dans tous les cas, cet accord-cadre est une sorte de lettre d'intention de partager nos infrastructures.

On a fait les démarches à l'UPEC aussi, celle-ci est la dernière. On a fait un webinaire avec les directeurs d'unité qui ont tous adhéré à cette idée. Ensuite, on l'a fait approuver par la Commission de la recherche, au mois de juillet. Aujourd'hui, c'est la dernière étape pour que cet accord puisse être signé, dans trois semaines, à la conférence d'Aurora.

La CR l'a approuvé, les directeurs d'unités aussi. On est maintenant dans une démarche, dont on les a prévenus, par laquelle ils doivent identifier une liste des infrastructures, et éventuellement des structures partenaires, qui pourraient être intégrées sur le site d'Aurora. C'est un travail en cours, mais on peut déjà approuver cet accord.

Est-ce que vous avez questions ? Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose, Florence.

**Mme ALLARD-POESI.**– Un point financier.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Faites très court.

**Mme ALLARD-POESI.**– Ce sera très court, c'est juste un point financier. Ici, on ouvre la possibilité à d'autres chercheurs de venir travailler sur nos plateformes. L'idée de l'accord, c'est que nous ne ferons pas cela gratuitement. On le fera uniquement en facturant les coûts réels, mais sans marge financière, pour être dans une optique de partenariat. C'est tout ce que je voulais ajouter.

**M. SCHWELL.**– Est-ce qu'il y a d'autres questions éventuelles ?

**M. GILBERT.**– On va soumettre au vote. Merci beaucoup, Martin, pour cette présentation. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Merci beaucoup.

*Le conseil d'administration approuve le protocole d'entente sur la coopération au sein de l'Alliance des universités européennes Aurora sur le partage des infrastructures et des ressources, à ~~l'unanimité~~, à la majorité, avec 1 vote contre.*

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1 Approbation de la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)**

**M. GILBERT.**– Nous revenons au point 3. Approbation de la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Je vais céder la parole à Nathalie Cukierman.

**Mme CUKIERMAN.**– Bonjour à tous. On vous soumet aujourd'hui le projet de conventionnement avec le FIPHFP de plan pour le personnel. Nous avons déjà une convention transitoire depuis un an avec cet organisme, qui devait nous remobiliser

sur la question de l'intégration des personnes handicapées ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Nous avons travaillé avec eux sur un projet de conventionnement sur trois ans, avec un plan en quatre axes :

- Le recrutement des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi,
- Le maintien dans l'emploi ou l'accueil de personnes qui ont besoin d'un accompagnement,
- Un volet formation et sensibilisation,
- Et un volet communication.

Jusqu'à présent, un employeur qui n'est pas conventionné peut obtenir 40 000 euros d'aides de cet organisme. Avec la convention transitoire, nous étions montés à 60 000 euros. Dans le cadre du conventionnement, la convention représente 397 000 euros, avec une participation du FIPHFP de 73 %, donc 289 000 euros.

Le plan est détaillé dans le projet de conventionnement que vous avez sous les yeux. Le point fort de cette convention sera le recrutement, avec l'engagement de recruter 30 nouveaux collègues qui seraient bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Cela a été discuté et adopté à l'unanimité, hier, au CSA. Et le Comité local du FIPHFP se réunira, et nous aurons un oral le 13 octobre pour faire valider ce conventionnement.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci, Nathalie. Cela a été longuement discuté hier, et voté à l'unanimité. Ce sont des avancées fortes sur l'embauche des personnes en situation de handicap. C'est une très bonne chose pour l'établissement.

**M. GILBERT.**– On va passer au vote.

**Mme HMAMOU.**– Monsieur Vallée a donné procuration à Monsieur Levrel.

**M. GILBERT.**– Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Le document est adopté. Merci beaucoup, chère Nathalie.

***Le conseil d'administration approuve la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à l'unanimité.***

**M. GILBERT.**– Peut-être que l'on peut passer la motion. Je crois que certains parmi vous ne vont pas pouvoir rester durant tout le conseil.

C'est une nouvelle version qui est rédigée d'une façon un peu différente. Elle commence par des « *considérant* », tout en n'étant pas une décision de justice.

*« Considérant que les effectifs étudiants de l'UPEC (université interdisciplinaire dite complète dont les coûts de fonctionnement sont les plus élevés) ont augmenté de 20 % entre 2017 et 2021, alors que sa subvention [C'est 2022, il faut que l'on change] pour charge du service public n'a augmenté que de 8 %, entraînant une baisse de la dotation par étudiant ;*

*Considérant que l'injonction étatique d'accueillir toujours plus d'étudiants sans soutien financier adapté ne permet pas à l'établissement d'assumer ses missions de service public dans les conditions satisfaisantes et entraîne une forte dégradation des conditions de travail de ses différentes communautés professionnelles, ainsi que des conditions d'études dans un contexte de renforcement de la précarité étudiante ;*

*Considérant que les mesures salariales décidées, pour certaines d'entre elles, annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, notamment en matière de revalorisation du point d'indice, apparaissent comme indispensables, mais qu'une partie d'entre elles n'ont pas été compensées en 2022 et qu'elles ne pourraient l'être que de manière partielle en 2023 et 2024 ;*

*Considérant qu'une telle contrainte budgétaire ne peut cependant être absorbée sans altérer, voire mettre en péril à court terme l'accueil et la formation des étudiants dans leurs conditions de vie et d'études, la recherche, l'innovation ainsi que la rénovation des campus, a fortiori dans un contexte inflationniste où les coûts de l'énergie ne cessent d'augmenter ;*

*Le conseil d'administration de l'UPEC :*

- *Demande que la subvention pour charge de service public par étudiant attribuée à l'UPEC retrouve a minima son niveau de 2017 ;*
- *S'associe aux craintes exprimées par France Universités et à la demande des présidentes et présidents d'université tendant à ce que, dans le cadre de la discussion parlementaire relative au projet de loi de finances 2024, l'Etat finance les mesures qu'il décide et ne les laisse pas sans compensation à la charge des établissements. »*

C'est un peu plus offensif. Cela reste dans un ton qui est quand même politique.

Pour votre information, la plupart des universités qui ont voté des motions sont restées aussi dans une tonalité de communication politique. Il n'y a pas d'exclamations ; cela reste des textes adressés à la tutelle.

**M. DARRIBÈRE.**– Je trouve que c'est beaucoup plus incisif, tout en restant, comme vous le dites, politique. Mais une fois encore, je suis un entrepreneur, je ne suis pas un politique.

Est-ce que vous pouvez redescendre le paragraphe ? Très bien. Est-ce que l'on peut rajouter : « ... *dans un contexte de renforcement de la précarité étudiante, qui représente un risque social majeur pour la société française* » ? Vous connaissez ma préoccupation, que je vous ai déjà dite ici, sur la situation de la précarité étudiante.

**M. LE PRÉSIDENT.**– On le rajoute.

**M. GILBERT.**– On va l'ajouter.

**M. DARRIBÈRE.**– Le jour où il y aura des « Gilets étudiants », si je puis dire, certains n'auront plus que leurs yeux pour pleurer, pour autant qu'aujourd'hui ils ont des yeux pour connaître et voir la réalité de ce pays. Je pense qu'il est important de le souligner.

**M. GILBERT.**– Très bien.

**M. DARRIBÈRE.**– Cela représente un risque social majeur pour la société française.

**M. LE PRÉSIDENT.**– On va le corriger, de même que « 2022 » à la place de « 2021 ».

**M. DARRIBÈRE.**– Merci.

**M. GILBERT.**– Merci pour cet apport.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci. Il est important de mettre des mots, mais on ne peut pas... Cela, c'est bien.

**M. GILBERT.**– Oui, c'est très bien.

**M. DARRIBÈRE.**– On a aussi un devoir d'alerte.

**M. GILBERT.**– Tout à fait. Après, s'ils ne voient pas, ils ne voient pas. C'est le problème de l'Etat, mais c'est une réalité qui, un jour, va créer des situations qu'il ne maîtrise pas. Au-delà de l'établissement et de ses usagers, il y a une dimension plus politique.

**M. DARRIBÈRE.**– Tout à fait.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Il y a un risque social dans des mesures d'injustice sociale.

**M. GILBERT.**– Tout à fait. Je vais soumettre cette version au vote. Qui s'y oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ?

Si vous en êtes d'accord, on ajoutera que la motion a été votée à l'unanimité, ce qui est un élément important. Merci beaucoup.

***Le conseil d'administration approuve la motion à publier à l'unanimité.***

#### **4. FORMATION ET RECHERCHE (suite)**

##### **4.2 Approbation de la convention de subvention avec l'association « La Boîte à Histoire » dans le cadre du projet lauréat de l'appel à projets transformant Erasme : Festival d'Histoire Populaire**

**M. GILBERT.**– Nous abordons désormais le point 4.2, l'approbation de la convention de subvention avec l'association La Boîte à Histoire, dans le cadre du projet lauréat de l'appel à projets transformant Erasme : Festival d'Histoire Populaire.

C'est une convention dont vous avez eu communication. Il s'agit de financer le Festival d'Histoire Populaire porté par l'association La Boîte à Histoire, en lien étroit avec l'UPEC et un grand nombre de laboratoires.

Le projet se monte à 60 000 euros, dont 34 000 euros de masse salariale et 26 000 euros de fonctionnement. Notre contribution est de 45 000 euros. Les autres cofinancements sont apportés par les collectivités.

C'est un festival qui rassemble une trentaine d'événements autour de différents types de manifestations, des projets longs, une quinzaine, qui vont courir sur l'année universitaire et scolaire, avec des formes expérimentales qui seront présentées au cours du festival. Par exemple, il y aura un atelier sur la méthodologie de collecte de témoignages avec une classe de troisième.

Il y aura aussi des dispositifs ludiques, artistiques et immersifs qui sont présentés lors du festival. Par exemple, il y aura une cabine pour enregistrer la voix des publics, pour comprendre comment on fait des collectes orales, un *escape game* autour de la figure d'un meunier du XVI<sup>ème</sup> siècle qui fut condamné à mort par l'Inquisition. Il y aura des animations de tables rondes, des débats, des conférences avec des formats un petit peu plus traditionnels, en conviant des historiens de différentes périodes, des chercheurs, des artistes, des journalistes et des membres du milieu associatif.

C'est un dossier qui est né au sein de l'université, en lien avec des partenaires du territoire. Il est vraiment dans la philosophie d'Erasme. Ici, l'enjeu est d'établir un contrat de subvention dans lequel cette association, La Boîte à Histoire, qui est une association d'événementiel historique expérimentée, est chargée de la mise en œuvre du festival.

Avez-vous des questions ? On a encore un ordre du jour chargé. Pas de questions ? Je sou mets au vote. Qui s'y oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? 1 abstention. Merci à vous.

*Le conseil d'administration approuve la convention de subvention avec l'association La Boîte à Histoire, dans le cadre du projet lauréat à l'appel à projets transformant Erasme : Festival d'Histoire Populaire, à la majorité, avec 1 abstention.*

### Points non soumis à discussion

#### 1. FORMATION ET RECHERCHE

##### 1.1 Approbation de la campagne CU-DU-DIU vague 3

**M. GILBERT.**– Nous passons maintenant à la deuxième partie de l'ordre du jour, les points non soumis à discussion. Nous abordons l'approbation de la campagne CU-DU-DIU vague 3.

**M. THAUVRON.**– Cela va être très rapide. Cela a été présenté en CFVU, ce lundi, et voté à l'unanimité. Cela a été présenté en Commission des moyens, hier, et voté, là encore, à l'unanimité, sauf pour un DU parce que l'annexe financière était incomplète. Il a été demandé, pour ce DU, que l'habilitation soit pour un an et non quatre ans, ce sur quoi je suis totalement d'accord.

**M. GILBERT.**– Sur le plan juridique, le fait que la Commission des moyens ait exprimé un avis avec une réserve liée à une temporalité ne vous contraint pas à vous aligner sur la même temporalité. Ce n'est qu'un avis qui vous éclaire, mais vous restez maîtres de décider comme vous auriez décidé si cet avis n'avait pas été rendu pour un an, entre guillemets.

Je sou mets au vote. Qui s'y oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? C'est donc adopté. Merci infiniment.

***Le conseil d'administration approuve la campagne CU-DU-DIU vague 3 à l'unanimité: la majorité, avec 1 abstention.***

## 1.2 Approbation du projet de modification de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2024-2025

**M. GILBERT.**– Point 2, approbation du projet de modification de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2024-2025. Arnaud.

**M. THAUVRON.**– Là aussi, très rapidement, cela ne concerne que l'établissement de Fontainebleau. Je crois qu'il y a deux projets. Je n'ai plus les documents devant les yeux. Si, je les ai.

Il y a un BUT qui était ouvert dès la première année en FA. Cela pose des problèmes puisque si l'on ouvre en première année en FA, on est obligé de faire des contrats de trois ans. Sur un secteur sanitaire et social, c'est compliqué. L'idée est de ne plus ouvrir ce BUT en FA, mais uniquement en FI.

Et il y a une permutation sur un BUT. Il y aura la fermeture d'un groupe et l'ouverture d'un autre groupe. On a une bascule, c'est cela ? Pardon, un parcours. C'est pour mieux s'adapter à la demande étudiante.

*(Enregistrement 8)*

**M. GILBERT.**– Y a-t-il des observations ou des questions ? Ce n'est pas le cas. On soumet au vote. Merci infiniment, Arnaud. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Merci. Le projet de modification est adopté.

***Le conseil d'administration approuve le projet de modification de l'offre de formation des BUT pour l'année universitaire 2024-2025 à l'unanimité: la majorité, avec 1 abstention.***

## 1.3 Approbation de l'accord COARA (COalition for Advancing Research Assessment)

**M. GILBERT.**– Nous abordons maintenant l'approbation de l'accord COARA. Avant de le soumettre au vote, un point de présentation succinct par Florence Allard-Poesi.

**Mme ALLARD-POESI.**– Je vais essayer d'être assez rapide. Il s'agit d'un accord que nous souhaiterions signer, qui a été émis par l'Union des Universités européennes, et

qui s'inscrit dans la volonté de réformer l'évaluation de la recherche à la suite du mouvement de l'accord de San Francisco autour de la science ouverte.

L'enjeu principal de cet accord est de reconnaître notre engagement à la faveur bien sûr de la science ouverte, d'une part, mais surtout de la nécessité de réformer l'évaluation de la recherche, à la fois pour les enseignants-chercheurs et leur carrière, les chercheurs, mais également les projets de recherche d'une manière plus générale, les équipes de recherche, les laboratoires et finalement les institutions qui mènent des travaux de recherche. Le HCERES, l'ANR et le CNRS sont signataires de cet accord.

Juste pour information, d'une manière générale, aujourd'hui, les projets de recherche sont essentiellement évalués sur des aspects quantitatifs et bibliométriques, le montant financier obtenu dans le cadre de contrats ou l'*impact factor* des revues dans lesquelles on publie.

Signer cet accord, c'est s'engager dans un travail à la fois pour l'université, mais également avec nos partenaires d'Aurora, sur la reconnaissance de la diversité des contributions de la recherche, qui ne se résume pas à la publication dans des journaux à fort *impact factor*, mais qui peut prendre différentes formes, par exemple des incidences sur la société, à qualifier bien évidemment avec, on l'a dit tout à l'heure, des éléments plus qualitatifs également relatifs à la valorisation de la recherche, le dépôt, le brevet, etc.

Les principaux éléments sont :

- La reconnaissance de la diversité des contributions de la recherche.
- La volonté de fonder une évaluation fondée sur les pairs d'une part, mais qui véhicule une utilisation que l'on va qualifier de raisonnée et responsable d'indicateurs quantitatifs.
- Des mesures qui ne soient pas uniquement fondées sur les revues et les publications.
- Et enfin d'utiliser avec mesure les classements des organismes de recherche pour l'évaluation.

Cet accord suppose, pour engager ces principes, que nous nous engagions en termes plutôt intellectuels et de force de travail dans cette réflexion, que l'on examine les critères, que l'on propose de nouveaux critères pour les unités de recherche, pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs, pour les projets.

On s'engage également dans ce cadre, avec nos partenaires d'Aurora :

- A sensibiliser à la réforme de l'évaluation.
- A échanger nos pratiques aussi au sein de l'Alliance européenne Aurora et au sein de l'EUA – European University Association.
- A communiquer nos progrès réalisés.
- Et à évaluer nos pratiques une fois que nous les aurons modifiées ou transformées.

Une fois que nous aurons signé cet accord, qui n'est pas contraignant, on s'engage uniquement à monter un groupe de travail pour la première année et rendre compte par la suite de nos résultats.

La suite est principalement un travail que l'on va engager dans le cadre d'Aurora, au sein du groupe de travail dont nous sommes responsables. Vous le savez, et Martin l'a dit tout à l'heure, nous sommes responsables d'un *work package* sur la recherche et l'innovation. Au sein de ce *work package*, il y a un groupe de travail sur la nécessité de réformer l'évaluation avec nos partenaires de la recherche.

On va donc mener à bien ce travail. Et comme nous sommes responsables de ce *work package*, je voyais mal comment nous pourrions nous engager sans être signataires de cet accord, dont sont signataires la plupart des universités de l'Alliance. Néanmoins, il faut bien sûr votre approbation.

**M. GILBERT.**– Merci infiniment, chère Florence. Je sou mets au vote.

**Mme HMAMOU.**– Excusez-moi, il y a une petite modification dans les procurations. Monsieur Thauvron donne procuration à Madame Langlois.

**M. GILBERT.**– Très bien. C'est noté. Qui s'oppose ? Avec procuration ? Qui s'abstient ? Avec procuration ? 2 abstentions avec procuration. Merci. Le document est donc voté.

***Le conseil d'administration approuve l'accord COARA à la majorité, avec 2 abstentions.***

## **2. CONTRATS ET CONVENTIONS**

### **2.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université**

**M. GILBERT.**– Nous abordons maintenant le point 2, contrats et conventions, information sur les contrats et conventions approuvés par le président de l'université. Vous avez la liste qui a été diffusée. Avez-vous des questions ? Pas de questions. Il n'y a pas de vote, c'est juste une information.

Il me reste à vous remercier. Nous nous reverrons le mois prochain pour le conseil d'administration suivant. Oui.

**M. LEVREL.**– Est-ce que l'on pourrait avoir la motion votée sur SharePoint ?

**M. GILBERT.**– Oui, bien sûr. Elle va être sur le SharePoint. Et l'on va ajouter qu'elle a été votée à l'unanimité pour lui donner plus de poids. On va la mettre aussi sur l'intranet. Il va y avoir une publicité.

**Mme CHEVALIER.**– Est-ce que l'on pourra avoir des réponses aux questions techniques sur le budget qui ont été posées, pour la prochaine fois ? Questions techniques ou pas techniques.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Vous avez posé vos questions. D'une manière générale, je pense qu'il serait bien de les poser en amont parce qu'il y a beaucoup de questions techniques.

**M. GILBERT.**– En fait, peut-être que cela aiderait l'échange, si c'est une question très, très pointue dans des tableaux, sachant qu'il y a des documents budgétaires très longs et très denses, que vous la posiez en amont pour que les services aient le temps de vous apporter une réponse.

Autant sur les questions politiques, il est attendu que l'on réponde directement, autant sur les questions très pointues et techniques dans les tableaux, je pense que les services sont volontiers disposés à vous répondre, mais c'est plus facile s'ils ont reçu ce type de question avec anticipation.

**Mme CHEVALIER.**– Bien sûr. Il faut aussi tenir compte du fait qu'être administrateur, ce n'est pas notre seul métier et qu'on lit les documents quand on a le temps. On ne peut les poser que...

**M. LE PRÉSIDENT.**– Mais c'est plus facile.

**M. GILBERT.**– Par exemple, si vous posez la question la veille, je pense que l'agence comptable, en dix minutes d'échange, a le temps de... Voilà. Vous posez la question la veille et vous aurez la réponse le lendemain matin. Vu la densité des documents, ils ne peuvent pas avoir tous les chiffres en tête. Cela s'entend.

**Mme CHEVALIER.**– Pour la prochaine fois, ce serait bien.

**M. GILBERT.**– Oui. Très bien.

*La séance est levée à 12 heures 42.*

## Index

*Nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms suivants :*

CFD .....14

Louis Aydan..... 14